

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne: CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00 UNION POSTALE \$6.00 Edition Hebdomadaire: CANADA \$1.00 ETATS-UNIS \$1.50 UNION POSTALE \$2.00

LE DEVOIR

Rédaction et Administration: 71a RUE SAINT-JACQUES MONTREAL

TELEPHONES: ADMINISTRATION: Main 7461 REDACTION: Main 7460

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

LA POLITIQUE NAVALE DE M. BORDEN

"NÉFASTE" AUJOURD'HUI COMME HIER

La presse impérialiste, en Angleterre et au Canada, a fait à M. Borden et à sa politique navale une splendide mise en scène. Mais forcément le bruit des pétards s'apaise, les feux de bengale s'éteignent, le fifre et le tambour se taisent. Profondément épuisé, essayons d'étudier et de réfléchir avant que la passion des partis n'ait à son tour étouffé la voix de la raison.

Les deux partis au Canada ont également besoin de faire croire à quelque chose d'extraordinaire et de nouveau: les ministériels, pour frapper l'imagination du peuple et satisfaire les exigences du jingoïsme, les libéraux pour excuser la fuite de leur chef à Hochelaga.

La Gazette a touché, sur un point, la note juste, lorsqu'elle a fait observer que le parlement a déjà accepté le principe du projet ministériel. Il l'a accepté au moins trois fois: la première, en adoptant l'aveugle le vouu impérialiste du 29 mars 1909, né de la rencontre clandestine de MM. Laurier et Borden dans les coulisses de la Chambre; la deuxième, en acceptant le projet de loi navale du ministre Laurier, basé sur la déclaration du 29 mars; la troisième, en repoussant, la semaine dernière, la proposition Mondou et en adoptant sans amendement l'adresse au Gouverneur général, qui réédite et confirme le principe contenu dans le vouu du 29 mars et la Loi Navale, c'est-à-dire "le devoir" du Canada de "renforcer les forces navales de l'Empire."

Comme premier aspect de surface, signalons tout ce qu'il y a d'artificiel dans cette mise en scène de début. En somme, la politique du ministère est ce que tout le monde connaissait depuis longtemps. Nous l'avons annoncée il y a déjà deux mois. (1) Quelques jours plus tard, à Sorel, Sir Wilfrid Laurier en parlait avec l'assurance d'un homme parfaitement renseigné.

En votant contre la proposition Mondou et en donnant son appui au ministère, le parti soi-disant libéral est, en somme, resté dans la logique de son attitude antérieure. En principe, il est d'accord avec le ministère. Conservateurs et libéraux ont également renié leurs traditions autonomistes; les uns comme les autres ont abandonné le terrain solide où les obligations du Canada étaient strictement restreintes à la mesure de ses responsabilités coloniales et de son gouvernement responsable.

Ils ne diffèrent entre eux que sur la manière d'asservir le Canada à l'Empire et sur le degré de cet asservissement.

Ce qui est moins facile à expliquer c'est l'attitude de ceux qui, à la suite des nationalistes, depuis la participation officielle du Canada à la guerre d'Afrique, et à la suite de M. Monk rallié aux nationalistes depuis son discours à Lachine, ont réclamé le maintien du principe d'autonomie et qui, la semaine dernière, en votant contre l'amendement Mondou, ont accepté le principe contraire. La seule explication, c'est que les uns ont consommé leur évolution et que les autres, plus excusables, n'ont pas compris la portée de la déclaration de principes contenue dans l'adresse. Par bonheur pour ceux-ci, la logique ne joue qu'un rôle secondaire dans la comédie parlementaire. Ils ont encore une chance de se racheter en votant contre l'application du principe qu'ils ont accepté sans s'en rendre compte.

Le tapage assourdissant de la presse jingo, les éloges hounouffés des journaux loyaux et les dénégations des organes laurieristes de Québec paraissent encore plus ridicules si l'on pénètre au cœur de la politique Borden et qu'on la compare à la politique Laurier. Dépouillées toutes deux de leurs artifices, de leurs ambiguïtés et des équivoques accumulées par leurs partisans respectifs afin de dérouter l'opinion publique et d'apaiser les "extrémistes" impérialistes ou nationalistes, à quoi se réduisent ces deux politiques?

L'une construisait des navires "canadiens" et les mettait "en temps de guerre" à la disposition de l'Amirauté britannique. L'autre fait construire des navires "canadiens" par l'Amirauté britannique et réserve au Canada le droit de reprendre ces navires quand l'Angleterre n'en aura pas besoin.

Sans doute, M. Laurier faisait dire à ses domestiques québécois que le gouvernement conserverait toute son autorité sur sa flotte hybride et ne la prêterait à l'Angleterre qu'à son gré. Mais il laissait dire, en même temps, à son premier lieutenant, M. Fielding, que cette flotte "canadienne en temps de paix et impériale en temps de guerre", jamais un gouvernement canadien n'oserait la refuser à l'Angleterre, pour prendre part à toute guerre "juste ou injuste". Il laissait ses deux principaux organes, le Globe, de Toronto, et le Herald, de Montréal, accepter les vues de M. Fielding et les présenter au public anglo-canadien comme la véritable interprétation de sa loi. Il faisait bien, lui-même, quelques réserves pour la forme, afin de prêter une teinte de véracité aux déclarations autonomistes de ses organes québécois; mais il n'enlevait à personne le souvenir de sa volte-face lors de l'expédition des troupes canadiennes en Afrique. Advenant une guerre, M. Laurier le premier aurait cédé à la pression jingo et mis la flotte "canadienne" à la disposition des autorités impériales, sans même consulter les chambres. C'est ce qu'il fit en octobre 1899; et il l'aurait fait d'autant plus volontiers, à l'avenir, que la loi qu'il a faite lui-même, l'autorisait à exécuter ce qu'en 1899, de son propre aveu, la loi et la constitution lui interdisait de faire. Est-il un homme de bonne foi qui prétendrait que M. Laurier aurait refusé de faire, d'accord avec la loi, ce qu'il a déjà fait en violation de la loi?

La seule différence entre la politique de M. Laurier et celle de M. Borden, c'est que l'une est plus captieuse et l'autre plus brutale. L'un pratique l'art du séducteur, l'autre, l'audace du violateur. Tous deux tendent au même but: pousser le Canada dans la voie où les impérialistes l'attirent depuis quinze ans, celle de la participation des colonies aux armements impériaux.

La politique de M. Borden est plus brutale; elle est aussi plus franche, et à ce titre, les nationalistes sincères doivent se réjouir de la voir apparaître. Elle se présente sous ses vraies couleurs et visière levée: frappons en plein front.

Nous devons aussi, en toute justice, reconnaître que dans ce projet de loi, comme dans les discours qui lui ont servi de préface, le premier ministre est resté fidèle à ses déclarations et à son attitude de 1910. Nous sommes d'autant plus à l'aise pour lui rendre ce témoignage que cette constance, ou ce retour, détermine logiquement notre propre attitude, puisque, en 1910 et en 1911, nous avons combattu la politique de M. Borden "non moins néfaste" que celle de M. Laurier, et que nous n'avons pas, nous, tourné casaque depuis le 21 septembre 1911.

En effet, le 3 février 1910, avant la deuxième lecture du projet de loi navale, M. Borden suggéra de différer l'adoption de toute politique permanente et, afin de faire face "aux besoins urgents de l'Empire", de voter une contribution extraordinaire équivalente au coût de deux dreadnoughts destinés à faire partie de la flotte impériale. La somme était alors estimée à vingt millions.

Aujourd'hui, pour les mêmes motifs, M. Borden propose de porter le chiffre de la contribution à trente-cinq millions, prix de trois super-dreadnoughts, qui seront mis à la disposition de l'Amirauté britannique, "pour la défense commune de l'Empire".

L'une n'est donc qu'une seconde édition, considérablement augmentée mais nullement corrigée, de l'autre. Le chiffre de la contribution est presque doublé; mais le principe et les motifs restent les mêmes.

C'est donc, plus que jamais, la politique "néfaste", condamnée à Saint-Eustache, à Saint-Henri, à Saint-Rémi, à Grand-Mère, à la Longue-Pointe, à Montmagny, à Nicolet, partout où les résolutions de Saint-Eustache furent lues et relues, puis ratifiées par la levée des mains et les acclamations populaires.

C'est la politique qui fut écartée à Drummond-Arthabaska, autant que celle du parti libéral.

C'est la politique que M. Monk a combattue avec nous, depuis son discours de Lachine jusqu'au 21 septembre 1911.

C'est la politique qu'ont dénoncée MM. Nantel, Coderre, Pelletier, Blondin, Sévigny, Lespérance, Guibault, Bellemare, Boulay, Lavaché, Paquet, Rainville, autant que MM. Achim, Barrette, Lamarche et Mon-

(1) Voir le "Devoir" du 15 octobre 1912.

dou. Et dans cette dénonciation, ils furent appuyés par MM. Tellier, Patenaude, Cousineau, Plante, Bernard, d'Auteuil, Girard, Lafontaine, députés conservateurs à la législature, autant que MM. Lavergne, Prévost et Bourassa.

Cette politique, nous continuons, nous, à la dénoncer et à la combattre, parce que nous la croyons, aujourd'hui comme hier, fautive et mauvaise. Elle est à nos yeux, comme la loi Laurier, contraire aux principes du gouvernement responsable, dangereuse pour l'avenir du Canada, opposée même aux intérêts véritables de l'Empire, dont elle rompt l'équilibre.

Et aujourd'hui comme avant la deuxième lecture du projet de loi Laurier, je n'hésite pas — moi qui n'ai rien renié — à dire aux députés du peuple, à ceux surtout qui ont pris l'engagement solennel de n'accepter aucune législation de cette nature avant qu'elle ait été soumise au peuple:

VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT DE VOTER CETTE LOI SANS CONSULTER LE PEUPLE. (2)

Henri BOURASSA.

(2) Voir le "Devoir" du 13 janvier 1910.

BILLET DU SOIR

LE CALENDRIER.

Du 1er décembre à la Saint-Sylvestre, il est l'Eureka fatal des gens que choisit des étreintes embarrassées, et l'ennui des facteurs qu'il teste.

Le dictionnaire dit qu'il est le tableau des jours, des mois et des saisons, mais il est aussi l'enveloppe impénétrable et bigarrée de l'avenir. Entre ses douze feuillets palpitants de l'inconnu et les quadrilatères réguliers de ses chiffres sont des mesures toutes trépidées de malheur ou de chance, des causes de danger sur lesquelles se joue la vie. La progression numérique des jours indique que ceux-ci "se suivent sans se ressembler", chacun d'eux ajoute, en effet, un précédent plus de lassitude et de souci.

Le calendrier moderne remplace, à l'avance d'un chiffre noir la pierre blanche des Romains; c'est plus sûr. Son silence en sait plus long que les augures et les devins. On n'en peut feuilleter indifféremment les pages impossibles et la moindre singularité d'un chiffre nous trouble comme un avertissement. Son volume, que l'année diminue petit à petit, est un symbole éloquent dont les étourdis ne saisissent pas le sens: leur route se perd dans le brouillard de l'avenir et ils la croient interminable.

L'écouler impatient l'interroge sur ses congés; l'enfant y marque d'une croix la fête de ses proches, le débiteur aux abois y cherche l'expiration des trois jours de grâce. Les amoureux et les vieillards voudraient que pour eux ses pages arrêtaient de tomber, sans que leur égoïsme, jeune ou sénile, songe que le moment présent en crucifie d'autres peut-être. Le passé seul intéresse le vieillard et le calendrier ne lui rappelle que des souvenirs, car l'avenir ne lui réserve plus qu'une chose et ses yeux débiles donnent aux chiffres noirs des flottements de crépe.

Le condamné à mort n'en a plus besoin; il sait par cœur la seule date qui le préoccupe. Hélas! nous sommes tous des condamnés à mort qui ignorons, à une minute près, le moment de notre exécution.

Louis BRETON.

L'avocat de la Commission du Havre de Québec

L'on se souvient qu'à défaut d'arguments pour justifier sa dernière attitude sur la question navale, M. Sévigny essaya de jeter le doute sur la sincérité d'Armand Lavergne en affirmant que le député de Montmagny avait sollicité la position d'avocat de la Commission du Havre de Québec.

Une interpellation a été faite récemment à la chambre des communes à ce sujet. La voici telle que nous la trouvons à la colonne 687 de l'édition anglaise.

M. Lapointe. (Amouraska):

1.—Qui est avocat ou aviseur légal de la commission du Havre à Québec?

Réponse par l'honorable M. Hazen. — M. G. Stewart, C.R.

2.—Cet avocat ou aviseur légal est-il nommé par le gouvernement ou sur la recommandation du gouvernement?

Réponse par l'honorable M. Hazen. — Non. Il est nommé par la commission du Havre.

3.—Des requêtes ont-elles été adressées au gouvernement ou à aucun de ses membres, depuis le 21 septembre 1911 par des avocats de la cité de Québec au sujet de cette position et quels sont les noms de ces avocats?

Réponse par l'honorable M. Hazen. — Non.

Maintenant, il serait intéressant de savoir de qui M. Sévigny tenait ses renseignements.

Les études de M. Walsh

Le premier Moccasin Prints de M. Walsh a suscité, dans les milieux anglais, une vive curiosité et de chaleureuses adhésions. On en trouvera l'écho dans l'article du Toronto Star, affirmant que M. Walsh rend à son pays un grand service.

L'ex-rédacteur-en-chef de l'Herald publia, tout prochainement, croyons-nous, une seconde brochure qui traitera de l'histoire de la conquête de l'autonomie canadienne et des assauts qui lui furent livrés. Dans le Canadian Courier de cette semaine, il examinera le projet de contribution Borden.

La situation municipale

A la demande de l'échevin Clément, le conseil s'est fait préparer, par les commissaires, un rapport qui constate que sur quelques deux mille recommandations présentées depuis deux ans, par le bureau, les échevins en ont adopté la presque totalité, et n'en ont suspendu qu'un petit nombre. Le conseil veut par là démontrer que la friction entre les deux corps administratifs n'existe que dans l'imagination de quelques personnes.

Mais le rapport ne dit pas, le conseil ne l'ayant pas demandé, quelle est la nature des rapports adoptés séance tenante, et des rapports remis à huitaine, autrement dit, en langue municipale, qui ont subi l'épreuve sans phrase et sans explication du next meeting.

Et c'est ce qu'il aurait surtout été intéressant de connaître.

Il y a quelques mois, l'échevin Martin demandait le renvoi à huitaine d'une grosse douzaine de rapports, parce que le maire n'avait pas voulu lui permettre cette procédure à un instant où il n'était pas à son siège.

A la dernière séance, l'échevin Giroux en a suspendu quatre ou cinq, parmi lesquels une recommandation des commissaires de voter de l'argent en cas qu'il y eût une tempête de neige, — chose plus que probable à cette époque de l'année, — d'ici au 1er janvier. Il est vrai que plus tard l'échevin Giroux revint sur sa décision et permit qu'on adoptât le rapport.

Combien de rapports, en ces deux dernières années, ont eu le même sort, simplement par la fantaisie inexplicable et peut-être inexplicable de tel ou tel échevin?

Parmi les rapports adoptés dès leur présentation, il serait peut-être bon de savoir combien traitaient de matières qu'il eût été du dernier ridicule de prendre au sérieux. Sur un ordre du jour de trente numéros, il y en a toujours une quinzaine qui recommandent d'autoriser des chantiers à bois, des marquis ou auvents, la vente de vieux chevaux, le déplacement d'un poste de cochers, et un tas d'autres choses aussi graves. Il est plutôt risqué de dire qu'il n'y a pas de friction parce qu'on ne critique pas la recommandation des commissaires de vendre à l'encan des vieux habits ou des matériaux de démolition.

Nos échevins vont emporter à Québec le rapport en question pour s'en faire une arme contre les demandes du comité des citoyens. On peut ne pas être de l'avis de ce comité, mais le rapport est, croyons-nous, un argument assez discutable.

Fred. PELLETIER.

Un grand journaliste

On annonce la mort du comte Guillaume Verspeyen, rédacteur-en-chef du Bien Public, l'un des grands journaux catholiques de Belgique. M. Verspeyen appartenait, depuis cinquante-deux ans, à la rédaction du Bien Public. Il avait été à plusieurs reprises président de l'Association de la presse belge. C'était aussi un orateur fort éloquent.

Une coquille

Une erreur typographique nous a fait dire hier: "le Pape prescrit la formation des associations culturelles." Nos lecteurs auront d'eux-mêmes rétabli le texte "proscrit."

Pas de conférence

M. J. B. Lagacé, sérieusement indisposé, ne pourra donner, ce soir, sa conférence d'esthétique.

SOMMAIRE

PAGE 2

—Les retraites municipales.

—La loi scolaire de la Saskatchewan.

—Le Grand-Tronc et le New-Haven.

PAGE 3

—LETTRE D'OTTAWA, Georges Pelletier.

—L'Autriche mobilise (Guerre des Balkans).

—Faits-Montréal.

PAGE 4

—LA VIE SPORTIVE: — La dernière séance de lutte de la saison.

—Dans le Monde Ouvrier.

PAGE 5

—L'Enquête sur la loi des licences. — Une théorie sur le cancer.

DERNIERE PAGE

Toutes les dernières nouvelles locales et étrangères, de la dernière heure.

La leçon d'une caricature

Le Herald publie des caricatures quotidiennes qui valent souvent ses meilleurs articles. Celle de lundi était particulièrement élogieuse.

Une série de dessins montrait, au 10, au 15, au 20 décembre, deux employés de magasin attendant vainement la clientèle, puis, le 24 décembre, la cohue, les protestations de la foule qui se trouve trop lentement servie, qui harcèle les petites employées et, le 25, le Noël de la petite employée, harassée, brisée, à peine capable de répondre aux souhaits de sa mère.

Faites, si vous le voulez, la part de la "charge" qui comporte naturellement la caricature, mais retenez la leçon, sage, pratique et immédiatement utilisable.

Hâtons-nous de faire nos achats de Noël, afin d'éviter l' encombrement et au surmenage des derniers jours. En nous assurant un meilleur choix, nous rendons aux employés un précieux service.

Et cela ne demande qu'un peu d'attention et de bonne volonté. O. H.

Faites-vous inscrire

Faites-vous inscrire sur les listes, si vous désirez avoir droit de vote à la prochaine élection.

La loi accorde le droit de suffrage à la presque totalité des citoyens, mais la ville n'inscrit sur les listes que ceux qui lui versent de l'argent à titre de propriétaires ou de locataires. Il faut donc que les autres fassent une demande spéciale d'inscription. Il est important aussi que les locataires et propriétaires vérifient la régularité de leur propre inscription.

On n'a qu'à se présenter au bureau des évaluateurs, chambre 9, à l'Hôtel de Ville, d'ici le 20 décembre. On y trouvera les employés qui fourniront les formules nécessaires et les feront assementer.

Sur le Pont d'Avignon...

On vient de réduire le prix de l'éclairage, à Westmount.

Un juge de Québec poursuit sa belle-mère.

Les bateaux offerts par le Canada à l'Angleterre, dit une dépêche de Londres au Witness, ne diminueront pas, mais augmenteront le fardeau du contribuable britannique.

C'est comme qui dirait: "Vous m'avez donné un cheval, mais je me ruine à acheter de l'avoine." Charmant!

Le Neus, de Londres, rapporte le Herald, prétend que si les autres dominions adoptent la politique canadienne et bâtissent des bateaux en en laissant aux Anglais le coût de l'entretien, la Grande-Bretagne est en danger d'être écartée sous le poids de la bonté.

Voilà qu'un danger imprévu menace l'Empire. "Portons-nous à son secours comme des fils dévoués pour leur mère, que des ravisseurs menaçaient de mort," comme dit M. Tartlet.

La Ligue internationale, dit-on, limitera à \$8,000 par an le salaire des joueurs de balle au bat.

Ils ne toucheront pas plus qu'un juge. N'est-ce pas honteux?

On vient de fonder, à Londres, une nouvelle religion. Le fondateur se dit la réincarnation du père de Ramsés I.

Il en a une santé!

Un théâtre de Toronto est poursuivi pour avoir joué une pièce soi-disant immorale intitulée: Les favorites de Paris.

Quand un Anglais ou un Yankee écrit quelque pièce ordurière, il en place invariablement la scène à Paris, quitte, après cela, à se scandaliser de l'immoralité de la France.

Le Veilleur.

LETTRE DE QUEBEC

LE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES JEUNES DELINQUANTS.— NOS ECOLES NORMALES. — SUBVENTIONS INSUFFISANTES. — LEURS DIPLOMES. — LE NOMBRE DES DIPLOMES DECERNES ET LE NOMBRE DES INSTITUTEURS BREVETES. — M. GOUIN A-T-IL PROMIS? ON NE SAIT PAS. — L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EST NEUTRE. — A PROPOS DE LIVRES DE RECOMPENSES. — L'ELIMINATION A FAIRE.

Québec, 10.—La Chambre ne devait pas siéger ce soir. Elle ne siège pas, mais la séance de la commission de législation privée qui devait remplacer celle de l'Assemblée est ajournée aussi. A six heures et quelques minutes, M. Gouin a proposé l'ajournement de la Chambre et la remise de la séance de la commission, en donnant pour raison qu'on avait assez travaillé aujourd'hui. Oui et non. L'on a discuté beaucoup, mais le premier ministre s'en est peu mêlé. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas fatigué. Au contraire, la curiosité de MM. Lavergne et Prévost au sujet de sa déclaration concernant l'affiliation de l'École des Hautes Etudes a paru l'ennuyer beaucoup plus que le secrétaire provincial à qui la question s'adressait particulièrement, en l'absence momentanée de son chef. Une demi-heure durant, MM. Prévost et Lavergne ont cherché à savoir si M. Gouin a, oui ou non, promis l'affiliation, mais sans beaucoup plus de succès qu'hier. Après cela, la discussion a tourné au gai avec le crédit pour la distribution des livres de récompense aux élèves des écoles primaires. Avec sa verve des meilleurs jours, le député de Montmagny a montré que s'il fallait encourager la littérature canadienne, il faut aussi faire un discernement et ne favoriser que le talent réel.

La séance de ce soir est remplacée par le conciliabule qui a lieu au Frontenac entre la délégation du comité des citoyens et les échevins de Montréal, au sujet des fameux amendements à la charte de la Cité que la commission de législation privée doit étudier demain.

L'avis régulier des résolutions pour établir un bureau de statistiques provinciales et amender la loi de la voirie a été donné. Vous savez ce qui en est.

Le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal a été ratifié par l'Assemblée.

Les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal s'engagent pour le terme et espace de dix années à compter du premier septembre dernier (1912), de prendre sous leurs soins, de loger, nourrir et vêtir les jeunes délinquants qui, d'après la loi, leur seront envoyés; de faire toutes les dépenses exigées pour l'entretien de cet établissement; de fournir les ateliers, les effets et matériaux, et tout ce qui est nécessaire au travail, à l'enseignement primaire et à l'enseignement mécanique des jeunes délinquants; de payer tout le personnel de cet établissement et de faire tous les frais de direction et d'administration, y compris le médecin, le chapelain et toutes les dépenses quelconques requises pour l'institution, les réparations, changements et ameublements, le tout sur un aussi bon pied que ladite école de réforme est maintenant tenue sous tous les rapports.

Le gouvernement paiera \$160 par enfant, dont le nombre minimum devra être de 230.

Le produit du travail des jeunes délinquants appartiendra aux frères, mais une proportion de pas moins d'un quart de ce produit sera employée par eux en primes annuelles d'encouragement aux délinquants dont la conduite et l'application au travail seront satisfaisantes.

Les Frères et le gouvernement se partageront par moitié le produit du travail des enfants dont la conduite continuera d'être respectable. Les Frères pourront admettre et garder dans leur maison des enfants pensionnaires d'un caractère difficile et vicieux pour lesquels les parents consentiront à payer la pension, mais à la condition que ces admissions ne restreignent l'espace nécessaire pour les autres jeunes délinquants.

La Chambre se met ensuite à l'étude des crédits. Au chapitre des écoles normales, M. Tellier insiste de nouveau sur l'insuffisance de la subvention pour l'établissement et le maintien de ces écoles. Le gouvernement donne \$6,000 par année et exige en retour le paiement d'un directeur et d'un professeur laïque à un salaire déterminé. Que reste-t-il pour le paiement des intérêts et du fond d'amortissement? Bien peu de chose. Aussi a-t-on beaucoup de difficultés à trouver des communautés qui consentent aux conditions du gouvernement. A Joliette, il n'y aurait pas d'école normale, si Monseigneur de Joliette, d'un côté, et le conseil municipal de l'autre, ne s'étaient chargés d'obligations assez considérables. Et à Sherbrooke n'a-t-on pas grand-peine à faire consentir les religieuses?

M. Décarie ne sait trop. Il n'est jamais très renseigné le secrétaire provincial. Oui, en effet, il y a quelques difficultés et les négociations se poursuivent.

En fait, conclut, M. Tellier, il n'y a qu'aux endroits où les communautés ont leur maison-mère que le contrat avec le gouvernement n'est pas trop onéreux, parce qu'alors elles ont déjà le logis nécessaire pour leurs sujets qu'elles réunissent durant la vacance pour leur donner l'enseignement pédagogique.

M. Langlois, de Montréal, appuierait la thèse de M. Tellier, si l'on s'efforçait de faire donner aux écoles normales le maximum de résultats. Mais comment se fait-il qu'avec tant d'écoles normales, on ne trouve que 675 institutrices catholiques ayant un brevet de l'école normale qui enseignent dans la province? Le point déficient, d'après lui, c'est le bureau des examinateurs dont les diplômes font concurrence à ceux des écoles normales. Et le remède? demande M. Prévost. C'est de ne permettre au bureau d'accorder que des permis d'enseignement avec obligation de se perfectionner à l'école normale.

M. Décarie donne une explication assez vague. Il y a des élèves de l'école normale qui, après avoir obtenu un diplôme d'école élémentaire, y retournent pour avoir un diplôme d'école modèle. Quant à la question des pouvoirs du bureau des examinateurs, le Conseil de l'Instruction publique s'en occupe.

Ce sont là des suppositions, réplique M. Langlois. Entre le nombre des diplômes donnés par les écoles normales et le nombre des institutrices munies de ces diplômes qui enseignent, il y a un écart tel qu'on a le droit de se demander si les élèves des écoles normales se livrent à l'enseignement.

La conclusion la plus claire, dit M. Prévost, c'est que le ministère n'a pas de statistiques établissant quelle proportion des normaliens ou normaliennes se livrent à la carrière de l'enseignement.

Et la vérité, ajoutons-nous, c'est que les écoles normales n'ont jamais fait et ne feront jamais exclusivement des institutrices ou des institutrices aussi longtemps du moins que l'enseignement ne sera pas mieux payé. Pour un bon nombre, elles sont surtout un moyen de s'instruire à meilleur marché que dans les collèges, grâce aux bourses qui couvrent à peu près la moitié des frais d'instruction. Et les diplômes décernés par le bureau des examinateurs ne font pas non plus cette concurrence que l'on prétend. Qui ne sait que la moitié, pour ne pas dire les trois-quarts des élèves qui se présentent devant le bureau des examinateurs, n'ont d'autre but que de décrocher un honneur à conserver dans les papiers de famille.

La discussion passe peu après à l'école des Hautes Etudes Commerciales. Retrouvant ses manchettes, M. Lavergne prend un exemplaire de la Presse, portant le portrait de M. Gouin, orné d'un titre affirmant que le premier ministre a promis l'affiliation de l'École à l'Université Laval. Est-ce vrai? demande M. Lavergne. Moi qui ai toujours été en faveur de cela, je serais bien heureux de l'apprendre. Mais je ne me fie pas à la Presse. Est-ce vrai, oui ou non?

M. Décarie commence une réponse qui rappelle ce que le premier ministre a dit hier, savoir: que le temps viendra, etc., avec accompagnement de gestes berceurs qui soulignent davantage l'embaras du monsieur.

Mais enfin, intervient M. Prévost, pourquoi ces hésitations? Est-ce un crime? La Presse ne doit pas avoir fait tout ce déploiement de gravures, un monseigneur souriant, un premier ministre songeur, pour rien. Et nous, les députés du peuple, avons certainement le droit de savoir ce qui en est. Le député de Terrebonne refait de différentes manières, ses interrogations sarcastiques jusqu'à ce que M. Gouin revienne à son siège. Il paraît d'abord vouloir s'enfermer dans un mutisme indifférent, puis M. Prévost le piquant tranquillement, il donne des signes d'impatience qui indiquent son envie de parler.

(SUITE A LA 2ème PAGE)

DEMAIN: Le Devoir publiera un nouvel article de M. Henri Bourassa sur la politique navale.

LETTRE DE QUÉBEC

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

Le député de Terrebonne s'assoit, M. Gouin se lève, et voici ce qu'il dit:

Il me semble que j'ai été assez clair hier. J'ai dit que j'ai répété dimanche ce que j'ai déclaré il y a déjà quatre ans, savoir: que le temps viendrait où il faudrait affilier cette école à une université. Je pense que ce temps arrive, et affilier se fera quand la Chambre l'autorisera. L'école est fréquentée de plus en plus. La Chambre de Commerce de Montréal en est très satisfaite. Quant aux conditions d'affiliation, elles devront être discutées entre les autorités de l'Université et celles de l'école. Il y aura aussi à discuter la compensation à donner aux protestants. On a dit que c'était une école neutre. C'est une erreur. Il y a à la fois protestants, catholiques, et je ne sache pas que l'autorité religieuse nous ait jamais fait de reproche au sujet de la prétendue neutralité de cette école. Au contraire, le collège fondé à Saint-Jean, sous l'inspiration de Mgr Bruchési, annonce spécialement qu'il préparera les élèves pour les cours de l'École des Hautes Etudes.

Je maintiens, rétorque Laverge, que c'est une école neutre, et je le prouve par les propres paroles du premier ministre. Si c'est une école catholique, pourquoi serions-nous obligés de donner une compensation aux protestants? Si nous leur devons une compensation, c'est donc que nous leur élevons quelque chose. Quoi? La neutralité qu'ils trouvent là et qu'ils ne reconnaissent plus le jour où elle sera affiliée à l'Université. Qu'il y ait là des professeurs ecclésiastiques, cela ne fait rien au caractère neutre de l'école.

M. Gouin.—J'ai déjà entendu votre chef dire que l'Université Laval n'était pas une institution catholique.

M. Laverge.—Les déclarations de mon chef ne me lient pas plus que mes déclarations ont lié ceux dont j'ai été le chef (rires). D'ailleurs, les déclarations on les fait pour les renier. On se déclare par exemple pour le plébiscite, et on vote contre (rires). Le premier ministre est très habile. Il nous dit: J'ai dit ceci, cela, quand le temps viendra, etc. Tout cela est fort amusant. Mais moi, je voudrais savoir s'il a promis ou s'il n'a pas promis. Je ne suis pas exigeant: un oui ou un non me suffira. J'aime mieux la parole du premier ministre que celle de la Presse. Je crois le premier ministre un honnête homme, et je ne voudrais même pas dire que la Presse est une honnête femme. Est-ce oui, est-ce non? Le premier ministre hésite. Pourquoi? S'il dit oui, je lui promets d'avance que je serai pour l'affiliation. Voilà une déclaration claire. Et si demain, le premier ministre me demandait: avez-vous promis de voter pour l'affiliation, je ne dirais pas: l'école est comme ceci, l'école est comme cela, le temps viendra, etc.; je dirais: oui, je l'ai promis. Et c'est ce que je lui demande: a-t-il promis? Pourquoi ne le dit-il pas? D'abord ça va me faire plaisir, et ensuite je ne vois ce qu'il peut craindre. Le Dr Finnie? Il est parti. M. Damien Bourchard? Il n'est pas dangereux: s'il est contre, il votera pour. M. Langlois? Rien que pour un, ce n'est pas la peine. Pour ou contre? Pas moyen de le savoir. Le premier ministre est difficile à séduire.

Les livres de récompenses maintenant. M. Décarie explique qu'on donne presque exclusivement des livres canadiens, pour encourager les auteurs canadiens.

En principe, très bien, dit M. Laverge, mais il y a des distinctions à faire. Encourager le talent réel, mais encourager pas à écrire ceux qui n'ont aucune disposition. A part cela, il y a des livres instructifs pour certaines personnes, qui sont ennuyeux pour d'autres. La propagande anti-alcoolique est excellente, mais il ne croit pas qu'elle intéresserait beaucoup un enfant de huit à dix ans. On donne aussi des "Lauriers à la tribune". Pourquoi pas les discours de Chapleau, Gauthier et même ceux de D. A. Lafontaine? D'abord ça va me faire plaisir, et ensuite je ne vois ce qu'il peut craindre. Le Dr Finnie? Il est parti. M. Damien Bourchard? Il n'est pas dangereux: s'il est contre, il votera pour. M. Langlois? Rien que pour un, ce n'est pas la peine. Pour ou contre? Pas moyen de le savoir. Le premier ministre est difficile à séduire.

Jean DUMONT.

Routine de la Chambre

PROJETS VOTES EN DEUXIÈME LECTURE:

- Loi amendant l'article 29 des statuts refondus de 1909.
- Loi amendant la loi constituant en corporation l'école polytechnique.
- Loi amendant l'article 685 du Code de procédure civile, relativement à la saisie-arrest.
- Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les arpentements.
- Loi amendant l'article 1220 du Code civil.
- Loi concernant la commune de La Prairie.
- Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Marie-André de Souffron, au nombre de ses membres, après examen.
- Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Léo Doran au nombre de ses membres, après examen.

Conseil Législatif

Les conseillers législatifs siègent presque en permanence depuis hier, soit dans les divers comités, soit en Chambre.

On a rapporté un petit amendement au bill concernant la protection des animaux à fourrure gardés

Naissance d'un monstre

Un enfant à deux têtes

Dijon, 10. — Un événement qui fait le sujet de toutes les conversations, s'est produit ici aujourd'hui. C'est la naissance, médicalement certifiée, d'un enfant à deux têtes.

Une femme habitant Dijon a donné le jour à un enfant ayant deux têtes, quatre bras et quatre jambes. Ce monstre était vivant au moment de sa naissance, mais il n'a vécu qu'une demi-heure.

Le cadavre a été transporté à l'école de médecine où il sera examiné. Les parents de l'enfant phénoménal ont autorisé seulement une autopsie et un rapport sera envoyé à ce sujet à l'académie de médecine de Paris.



Etes-vous un de ceux à qui chaque repas est toujours une nouvelle source de souffrance?

Les Tablettes Na-Dru-Co

Contre la Dyspepsie aider votre estomac en désordre à digérer n'importe quel repas raisonnable et bientôt le remettez en un état si parfait que vous ne remarquerez plus que vous avez un estomac. Prenez une tablette après chaque repas. 50c. La boîte chez votre Pharmacien. Elles sont composées par la Limited Drug and Chemical Co. of Canada, Montréal. 1509

Les retraites municipales

ON A DISTRIBUÉ HIER, A LA LEGISLATURE LE TEXTE DU PROJET PREPARE POUR LA VILLE M. B. HAL BROWN, ACTUAIRE.

Voici le texte complet du projet de fonds de pension pour les fonctionnaires municipaux de la Cité de Montréal, préparé par l'expert B. Hal Brown, en l'année 1911, à la demande des autorités.

- 1.— Il a été décidé d'établir un fonds de pension et de retraite pour les employés méritants. Ce fonds s'appellera "Fonds de pension pour les fonctionnaires municipaux de Montréal".
- 2.— Pour avoir droit de recevoir les annuités ci-après énumérées, il faudra avoir été au service de la cité pour une période d'au moins quinze ans.
- 3.— Lors de l'établissement du fonds de pension pour les fonctionnaires municipaux, tout employé municipal pourra, à son gré, participer audit fonds de pension et bénéficier des avantages qui y sont attachés. Tous ceux qui entrent subsequmment au service de la ville devront participer et contribuer au fonds de pension.
- 4.— Les employés municipaux ayant droit à une pension d'après le présent projet seront divisés en deux classes:
 - (a) — Ceux qui auront atteint l'âge de soixante-cinq ans;
 - (b) — Ceux qui seront inscrits sur la liste des pensions pour des raisons spécifiques reconnues par les autorités compétentes avant d'avoir atteint l'âge de soixante-cinq ans. Ceux rangés dans cette catégorie, ceux qui se démettront de leur charge ou qui seront devenus incapables de travailler à cause de maladies ou de blessures.
- 5.— La pension ou allocation de retraite, une fois qu'elle aura été accordée, continuera à être payée pendant une période de cinq années, à son événement, soit à l'employé lui-même ou à son conjoint survivant, avant que cette période soit complètement expirée, à sa femme ou à ses enfants ou à ceux de ses parents dont il était le soutien. Il est entendu que cette disposition n'empêchera pas le paiement de la pension d'après le présent projet.
- 6.— La pension ou allocation de retraite, une fois qu'elle aura été accordée, continuera à être payée pendant une période de cinq années, à son événement, soit à l'employé lui-même ou à son conjoint survivant, avant que cette période soit complètement expirée, à sa femme ou à ses enfants ou à ceux de ses parents dont il était le soutien. Il est entendu que cette disposition n'empêchera pas le paiement de la pension d'après le présent projet.
- 7.— Dans le cas où un employé se démettra volontairement de sa charge ou cessera d'être au service de la ville pour une raison autre que le fait d'avoir commis un délit prévu par le code criminel, il aura droit de recouvrer le montant de ses contributions de fonds de pension, sans intérêt. Dans le cas où un employé serait destitué pour avoir commis un délit prévu par le code criminel, ses contributions seront confisquées et continueront à faire partie du fonds de pension.
- 8.— Le fonds de pension sera établi par la ville, par la Ville, de la somme de \$25,000 comme noyau et des autres sommes annuelles qui seront nécessaires pour permettre de payer les annuités ci-dessus énumérées, moins, naturellement, les contributions de la part des employés qui n'auront pas atteint l'âge voulu pour être mis à la retraite ou qui n'auront pas autrement droit à la pension. Ces employés devant contribuer à l'entretien de l'avance, 2-1-2 p.c. de leur traitement.
- 9.— La Ville, en souscrivant cette somme de \$25,000, considérera qu'il n'est que juste qu'elle pourvoie partiellement à la pension des vieux employés, qui seront nécessairement mis à la retraite à un âge avancé, sans établissement du fonds de pension, si l'on en agissait autrement, cela pourrait être considéré avec raison comme injuste pour les jeunes contributeurs.
- 10.— Le noyau de fonds de pension et toutes les contributions qui y seront subsequmment versées, moins les sommes payées sous forme de pension, seront placés et capitalisés à 4 p.c. d'intérêt composé et le fonds de pension sera inclusivement et uniquement affecté au paiement des pensions.
- 11.— Des comptes réguliers de toutes les transactions seront tenus et dûment audités par un comptable. Ces comptes seront révisés au moins tous les trois ans par un expert qui évaluera le fonds de pension d'après la méthode suivie par les actuels et qui fera rapport sur l'état dans lequel il se trouvera.
- 12.— Des règlements de nature à assurer la bonne administration des fonds de pension devront être faits, et une fois qu'ils auront été imprimés, tout employé participant au fonds de pension aura droit d'en recevoir un exemplaire.
- 13.— Dans le cas où des traitements seraient établis pour équilibrer la base des contributions et des annuités, un montant équivalent à \$300 par année sera ajouté au traitement de tout employé auquel la ville accordera un avantage spécial, sans forme, d'ajustement, d'éclairage, de chauffage, etc.
- 14.— Les employés permanents des municipalités annexées auront les mêmes droits et seront soumis aux mêmes obligations et les années de service que ces derniers auront données à leur municipalité respectivement l'annexion compteront dans le nombre d'années au service de la cité.

La loi scolaire de la Saskatchewan

DEUX MODIFICATIONS IMPORTANTES

Nous lisons dans le "Patriote" de Duck Lake: L'IMPORTE LEGISLATION SCOLAIRE

Mercredi dernier, l'hon. M. Scott, premier ministre de la Saskatchewan, a présenté un important amendement à la loi scolaire.

L'article 45 de "l'Ordonnance des Ecoles", où il est indiqué (paragraphe 2), que "Nulle personne qui est également ou peut être appelée à contribuer à une école publique ne peut être appelée à contribuer à une école séparée établie dans l'arrondissement", le premier ministre propose d'ajouter la clause suivante: "Sauf que si un district d'école séparée a été antérieurement établi ou est en voie d'être établi, ou si une école séparée fonctionnant déjà, les contribuables appartenant à la dénomination religieuse de la minorité qui supporte cette école devront dénormalement contribuer au soutien de l'école séparée."

Le premier ministre a déclaré que l'intention de la loi a toujours été que les minorités religieuses soutiennent leurs propres écoles. Cette clause précise le sens de la loi. Elle étend le fait qu'un contribuable appartenant à une minorité n'a pas le droit de payer ses taxes là où il veut et que le contribuable aux écoles publiques est dans la même position: chaque minorité religieuse doit soutenir ses propres écoles.

Ces principes sont parfaitement justes. Le projet de loi a toujours été que les minorités religieuses soutiennent leurs propres écoles. Cette clause précise le sens de la loi. Elle étend le fait qu'un contribuable appartenant à une minorité n'a pas le droit de payer ses taxes là où il veut et que le contribuable aux écoles publiques est dans la même position: chaque minorité religieuse doit soutenir ses propres écoles.

DELIMITATIONS DES DISTRICTS D'ECOLES CENTRALISEES

La limite fixée doit être "au moins 36 milles carrés et au plus 50 milles carrés, et le Ministre de l'Education peut accorder la permission d'organiser un district de centralisation scolaire lorsqu'il y a preuves suffisantes que la création de ce district est pour le meilleur intérêt public."

La liberté pour les contribuables d'accepter ou de rejeter la centralisation se trouve protégée par cette clause. Les différents districts peuvent juger, d'après les circonstances locales, des avantages ou des inconvénients qu'il y aurait à faire partie de la coalition.

Les commissaires scolaires ont le devoir de bien étudier la question à tous les points de vue.

Le même projet de loi prévoit aussi à un enseignement technique dans les écoles et à l'expropriation de terrains par les commissions scolaires dans les villages et les villes.

Le Grand-Tronc et le New-Haven

UNE DELEGATION SE PRESENTE A WASHINGTON POUR APPUYER LE BILL O'SHAUGHNESSY. — L'ENQUETE A NEW-YORK.

Washington, 11. — Les représentants officiels des divers Etats de la Nouvelle-Angleterre, sont venus demander au Comité des Règles de la Chambre de donner toute leur attention au bill qui représente O'Shaughnessy, du Rhode-Island. Ils ont demandé qu'une enquête fût instituée à propos de l'arrangement conclu entre le Grand-Tronc et le New-Haven, par lequel les travaux d'extension du Southern New-England Railway ont été suspendus.

Et enfin ils ont affirmé que le New-York, New-Haven and Hartford Railroad était un immense monopole contrôlant les chemins de fer de la Nouvelle-Angleterre, le commerce maritime de la côte, ainsi que plusieurs milliers de lignes électriques.

Le représentant O'Shaughnessy demanda au comité de voter un règlement pour la considération immédiate du bill par la Chambre. Il fit l'historique du projet lancé par le Grand-Tronc en 1870, et du système de concurrence exercé par le New-Haven et l'abandon soudain des travaux. Il dénonça le New-Haven comme cherchant à exercer un monopole.

M. Norman White, président du comité des Utilités Publiques du Massachusetts, a été le premier à demander la considération immédiate du bill par la Chambre. Il fit l'historique du projet lancé par le Grand-Tronc en 1870, et du système de concurrence exercé par le New-Haven et l'abandon soudain des travaux. Il dénonça le New-Haven comme cherchant à exercer un monopole.

UNE SENSATION

M. White créa une grande sensation parmi les membres du comité et autres présents, lorsqu'il lut une lettre prouvant que Henry W. Taft, le frère du président, était un des directeurs de la compagnie New-Haven, et que lui et l'atorney Wickersham avaient été membres d'une société légale tenue par le New-Haven pour défendre ses intérêts.

Le président du comité, M. Henry, demanda alors à M. White de faire connaître l'auteur de la lettre en question. C'est George W. Bristol, résidant au No 20 Broadway, New-York.

Les membres du comité s'objectèrent à écouter les objections malveillantes contre le président, et lorsqu'il fut connu que Robert W. Taft, de Providence, était un directeur du New-Haven, la lettre et les commentaires l'accompagnant furent enlevés du dossier.

L'ENQUETE A NEW-YORK

New-York, 11. — Le District Attorney Wise, qui dirige l'examen des témoins, devant le grand jury fédéral, dans l'affaire du monopole du New-Haven et du Grand-Tronc, s'est fortement opposé à l'appel du président Mellen, du New-Haven, comme témoin.

Cette déclaration a été faite en réponse à la lettre du président Mellen, invoquant l'immunité au cas où ce dernier paraîtrait volontairement comme témoin devant le grand jury fédéral.

Selon l'opinion de M. Wise, le président du New-Haven ne pourra pas se garantir de l'immunité, si le grand jury lui permet de témoigner. Selon la lettre de M. Mellen, à dit le procureur du gouvernement, s'il y a eu faute, elle a été commise par lui.

Il serait idiot, a-t-il déclaré, dans une enquête pour infraction à la loi Sherman, de garantir l'immunité à tous les témoins qui pourraient être appelés.

"D'un autre côté, je suis d'avis que M. Mellen ne pourrait pas obtenir l'immunité, si le grand jury lui permettait de venir volontairement rendre son témoignage."

Le procès des dynamitards

Des témoignages contradictoires. — McManigal a-t-il dit la vérité?

Indianapolis, 11. — Le procès des dynamitards se continue et les témoignages se contredisent. Robert G. M. Ross a déclaré que les représentants de plusieurs unions ouvrières s'étaient réunis à Détroit, en juin 1910, et avaient formé le complot de faire sauter un certain nombre d'édifices de cette ville. L'affaire n'avait pas eu de suite, parce que Charles Wachmeister, l'agent d'affaires d'une union locale, qui avait été chargé de l'explosion et qui avait reçu \$100 pour ses dépenses, avait trop parlé avant d'accomplir son projet.

Ortie E. McManigal a dit que suivant les instructions de Herbert S. Hokin, il s'était rendu à Détroit, avec une sacoche remplie de nitro-glycérine, pour y faire sauter quelques édifices, mais qu'en arrivant dans cette ville il avait reçu d'autres instructions de Hokin, lui enjoignant de ne rien faire.

Plusieurs autres témoins qui étaient présents à la cour ont parlé de la même manière, déclarant que l'affirmation de ce dernier, à l'effet que les chefs des diverses unions s'étaient réunis parce qu'ils avaient peur, était absolument fausse.

Wachmeister a témoigné qu'il n'avait jamais reçu cent dollars comme fonds devant servir aux dépenses des explosions.

Les voies du Grand-Tronc

Les commissaires demanderont au conseil d'approuver le principe du règlement, par une commission d'ingénieurs de la question des voies du Grand-Tronc à travers la ville. On a d'abord parlé de voies élevées, puis de voies souterraines, de ponts au-dessus des voies de surface, puis de rues passant sous les voies par des tunnels: le problème n'a pas été résolu.

Cartes Professionnelles

AVOCATS BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2679.

LEOPOLD BARRY, L.L.B. Avocat-Procureur Edifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques, Chambre 44. Tél. Bell, Main 1973.

C. H. CAHAN, C. R. AVOCAT ET PROCUREUR Edifice Transportation. — Rue Saint-Jacques.

ELZ. AUGUSTE COTE, L.L.B., Avocat, Avenue de l'Evêché, RIMOUSKI, P.Q., B. P. 227.

ARTHUR GIBEAULT, B.A., L.L.L. Avocat 54 Notre-Dame-Est, Chambres 37 et 38. Tél. Bell Main 6420. Bureau du soir: 34 rue Désjardins, Hochelaga. Tél. Bell, LaSalle 987, Montréal.

LAMOTHE & TESSIER, Avocats, Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555. J. C. Lamothe, L.L.D., C.R., Camille Tessier, L.L.B.

NOTAIRES BELANGER & BELANGER, (Léandre et Adrien), 30 Saint-Jacques, Main 1859. Rs. 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances.

GIROUX, LUCIEN, notaire, Edifice Saint-Charles, 43 rue Saint-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence, 405 Du-luth-Est. Tél. Saint-Louis 3585. Argent à prêter. Règlement de succession.

A. E. Grandbois, L.L.B. Notaire 62 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL. 741 Bell Main 7675. RESIDENCE: 1504 rue Saint-Denis. Tél. Saint-Louis 4755.

G. ALBERT NORMANDIN, L.L.L., Notaire, Argent à prêter, Succession, 52 rue Saint-Jacques, Tél. Main 2615. Bureau du soir, 363 Laurier-Est, Tél. Saint-Louis 5194.

ARCHITECTES

RENE CHARBONNEAU, (diplôme de l'A.A.P.Q.), Architecte et Evalueur, 15 rue Saint-Jacques, Montréal. Tél. Main 7844. Rés. Ouest 2860.

LAFRENIERE, J. L. D., A.A.P.Q., Architecte, 271 rue Saint-Denis. Tél. Est 887. Professeur de dessin et d'architecture, Conseil des Arts et Manufactures.

INGENIEURS CIVILS ET ARPEUTEURS De GASPE BEAUBIEN Ingénieur-Conseil, 28 Royal Insurance, Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 8240.

HURTUBISE & HURTUBISE, Ingénieurs civils, arpentiers-géomètres, Edifice Banque Nationale, 99 Saint-Jacques, Montréal, Tél. M. 7618.

DENTISTES Dr ARTHUR BEAUCHAMP, Chirurgien-Dentiste, Tél. Bell, Est 5649, 165 rue Saint-Denis, 4 portes de l'Université.

CARTES D'AFFAIRES

ACHILLE DAVID Entrepreneur électricien, 250 rue Saint-Paul, Tél. Bell, Main 929. Résidence, Tél. Est 2782.

RODOLPHE BEDARD Expert-comptable et auditeur, Systématisé consultant, Administrateur de successions, Téléphone Bell, Main 3869. Suite 45-46-47. — 55 St-François-Xavier, Montréal.

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES J. A. W. DUFAULT, Entrepreneur de pompes funebres, No 784 rue Ontario-Est, Montréal, Tél. Bell, Est 2323. Tél. Marchands, 1704.

SOUMISSIONS POUR PROVISIONS AUX INDIENS DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soumissionnaire et marquées sur l'endroit "Soumission pour provisions aux Indiens" seront reçues à ce Département jusqu'à midi, le mardi, 7 janvier, 1913, pour la livraison de provisions pendant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1914, pour les divers endroits du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Les journaux publiant cet avis sans l'autorisation de ce Département ne seront pas payés pour le fait.

Ass. Député et Secrétaire, Département des Affaires Indiennes, Ottawa, Ont., 28 novembre, 1912. 82092

Chemin de Fer Intercolonial

SOUMISSION Des soumissions cachetées adressées au soumissionnaire et marquées sur l'endroit "Soumission pour atelier de réparations des chars de fret, Montréal", seront reçues jusqu'au

LUNDI, 16 DECEMBRE 1912, inclusivement, pour la construction d'une annexe à l'atelier de réparations des chars de fret à Moncton, N.-B. On peut voir les plans et spécifications au bureau de l'Assistant-Député-Ministre et Secrétaire du Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, ou au bureau de l'Ingénieur permanent, Moncton, N.-B., où on pourra aussi se procurer des formulaires de soumissions.

Il faudra se conformer à toutes les conditions de la spécification.

L. K. JONES, Assistant-Député-Ministre et Secrétaire du Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, Ont., 21 novembre 1912.

Une intéressante expérience de tir

Toulon, 11. — Sur l'ordre de M. Delcassé, ministre de la marine, on effectuera le vendredi 13 décembre prochain, à bord du "Pothuau" et en présence des ministres de la guerre et de la marine, des expériences de tir. Quatre cents coups seront tirés avec un seul canon en vue de mesurer la température du canon.

Cette expérience servira à renseigner sur l'inflammation spontanée des poudres au moment du chargement.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

AGENTS On demande trois agents pour vendre des calendriers en dehors de Montréal. S'adresser au No 445 rue Gifford, entre 5 et 8 heures p.m.

A LOUER

CHAMBRE A LOUER Chambre meublée, tous les confort, eau chaude, électricité, téléphone, etc., \$18.00 par mois. 4794 Saint-Denis.

A VENDRE

A VENDRE OU ECHANGER 1 cabinet presque neuf avec 80 rouleaux de musique pour "Pianola", beau choix de morceaux. Aussi beaux cadres, miroirs et tables. Vendra bon marché à prompt acheteur. S'adresser l'avant-midi au No 843 Boul. Saint-Joseph Ouest, Outremont.

CHANCE EXCEPTIONNELLE Epicerie à Lachine, faisant de \$700 à \$800 par semaine de recettes, garanties au comptant. Propriétaire se retire d'affaires après fortune faite. Vendra au prix d'inventaire. S'adresser à Jean Castelli & Cie, 117 Sainte-Catherine-Est.

MAISON DE PENSION Avec aménagement complet à vendre, bon marché, \$100.00 par mois d'affaires. 18 de la Montagne.

PROPRIETE A VENDRE Rue Christophe-Colomb, maison neuve, 3 flats, 7 chambres, brique romaine, corniches copie, belle cave, plomberie ouverte, gaz, électricité, \$6,600. Conditions faciles. Propriétaire, 2015 Christophe-Colomb.

SLEIGHS A VENDRE Berlotti, bob-sleighs, vannes, Sainte-Catherine et voitures de charrettes. S'adresser chez Ulric Roy & Cie, 1141 Avenue Papineau.

TERRAINS A VENDRE 230 terrains à la Longue-Pointe et 12 sur le Boulevard Gaudois. Pour informations, s'adresser à R. Desmarais, Saint-Aimé, Co. Richelieu.

DIVERS

ARGENT A PRETER NOUS REGLERONS toutes vos dettes, vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevez personnellement. Demers & Moreau, Banque Nationale, 17 Côte Place d'Armes.

AVIS.— Avez-vous besoin d'argent sur hypothèque, gros et petits montants. Adressez-vous à The Touzin, notaire, 76 Saint-Gabriel, Main 7651. Le soir, 947 Saint-Denis, Saint-Louis 1514.

AVIS AUX SPECULATEURS Spéculez celui qui voulez réaliser de gros bénéfices, lisez bien ceci: 41 lots sur la 5e et 6e avenue, Rosemont, à quelques pieds seulement de l'église et la rue Masson; depuis un mois les bons lots à Rosemont ont augmenté de 50 p.c. et dans six mois ces 41 lots seront achetés pour bâtir immédiatement. Aussi j'ai en ma possession 28 lots sur les avenues suivantes: 4e, 5e, 6e, 7e et 9e, et rue Dandurand, 2 coins de rue et 2 coins de huiles, ces 20 lots peuvent s'acheter séparément. — Pour plus d'informations, voyez L. Dubuc, 1342 Sainte-Catherine-Est, Lasalle 445.

CHAMBRE ET PENSION Deux grandes chambres meublées, système de bonne pension au No 492 rue Saint-Denis. Possession immédiate.

CALENDRIERS CALENDRIERS de fantaisie pour annonces, modèles nouveaux, provenant des plus grands manufacturiers allemands; livraison prompt. Royal Lithographing Co., 56 Notre-Dame-Est, Téléphone, Main 500.

GAZELLES 1 branche, 2 branches, \$100; trois branches, \$200; électroliers, fixtures électriques, un grand choix de dômes. J. L. Rouillard, 332 Mont-Royal-Est, co. Rivard. Tél. Saint-Louis 1049.

MEUBLES \$10,000 de meubles, tapis, rideaux, prélatins, couettes, etc., seront vendus à sacrifice d'ici au 1er janvier 1913. Venez nous voir. The Rachel Furniture, 518 Rachel-Est, près du Parc Lafontaine, en face de la rue Boyer. Tél. Saint-Louis 558.

POELES EN ACIER Assortiment complet de poêles en acier, fournaises Moffatt ainsi que poêles à gaz. Ustensiles de cuisine, peintures, huiles, vernis, vitres, etc. Poêles échangés et réparés avec soin. Spécialité: Lampes Cancheater et accessoires. M. H. Boucher, 1490 Saint-Laurent. Tél. Saint-Louis 1814.

REPARATIONS REPARATIONS de meubles de tous genres, rembourrés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00. Plus des désinfectés. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell Est 2075.

SERRURES Clefs, serrures. Spécialité: décapage de clefs Yale, Corbin, Sergeant et Green Leaf. Pour toutes vos réparations de clefs, allez au No 182 rue Sanguinet.

VICTORIA HOTEL Québec E. Fontaine, Prop. Plan américain. Prix: \$2.50 à \$3.50. Prix spécial pour les voyageurs de commerce, \$2.00 par jour.

STENOGRAPHIE.— AUX PROFESSEURS DE STENOGRAPHIE Enseignez les méthodes française et anglaise du professeur Ferrault. Adoptées par les collèges commerciaux et par la plupart des écoles religieuses et laïques. Infinitement supérieures à la Navarre, à la Métaphysique, à la Pernin à la Pitman, etc. J'enseigne la sténographie par correspondance. Denis B. Perrault, auteur, professeur national, au Collège Sainte-Marie, au Couvent du Sacré-Cœur, etc. Principal du Collège Commercial Central, 3, Avenue des Arts, Ouest, Montréal.

LETTRE D'OTTAWA

Un traité de commerce avec les Antilles. — Encore l'affaire Landry. — A propos de la marine

Ottawa, 10. — La Chambre a parlé un peu du traité de commerce avec les Antilles, aujourd'hui, entendu des déclarations relatives à l'affaire Landry et adopté sans dire un mot, la résolution relative au cadeau de trente-cinq millions que le premier ministre veut nous faire faire à la Grande-Bretagne.

Tout ceci s'est passé sans grande discussion. Le calme règne, ces jours-ci, un calme annonciateur, sinon de jumeau, au moins d'un grave débat sur le bill naval. Car, à compter de jeudi, douze, — après-demain, — jusqu'à l'ajournement de Noël, le dix-neuf, la Chambre n'entendra parler que de ce projet de loi. Ainsi en a-t-elle décidé, sur proposition du premier ministre, tantôt. Nos députés partiront pour chez eux, dans une semaine, déjà saturés de discours entendus sur la contribution de trente-cinq millions.

Le neuf avril dernier, à Ottawa, le ministre canadien et des représentants des différents gouvernements des Antilles Anglaises signaient une convention commerciale; d'après celle-ci, le Canada, en retour de certains avantages à lui consentis par ces gouvernements, leur accorde une préférence d'un cinquième sur plusieurs de leurs produits, importés directement ici par voie maritime, et le privilège des droits de douanes les moins élevés possibles, d'après notre tarif actuel, sur certaines autres marchandises énumérées dans une liste annexée à cette entente.

M. Foster faisait approuver cet après-midi, par une Chambre, réduite à une demi-assistance, la résolution préliminaire au bill qu'il lui soumettra à ce propos. Pas de discussion, de simples explications. La gauche réserve ses arguments pour un autre jour. Tout le débat à ce sujet aura lieu, comme à l'habitude, sur la seconde lecture de cette mesure. Elle n'aura pas lieu avant le Jour de l'An, puisque, d'ici là, à compter de jeudi, le bill naval prendra tout le temps de nos députés.

Hier après-midi, la Chambre s'amusa de l'aventure survenue au ministre Borden, qui, récemment, confié à un individu alors incarcéré pour cause de faux, — un nommé Landry, de la Nouvelle-Ecosse, — deux postes, ceux d'entrepreneur pour la pose des bouées et de gardien de quai à Desouze, un bourg acadien du comté de Richmond.

L'affaire a eu une suite, aujourd'hui. M. Borden a donné à la Chambre sa parole que Landry, qu'on disait avoir été mis en liberté pour fins politiques, et afin de prendre la position qu'on lui avait assignée, n'a pas été chargé pour des raisons de ce genre, mais parce que sa santé souffrait considérablement du séjour en prison. Il aurait eu son ticket de leave pour ce seul motif. Et le gouvernement conservateur s'est efforcé de congédier Landry du service dès que le ministre a su quel pitoyable personnage il était. Un nommé Langlois, — un autre conservateur, — a pris sa place; et Landry travaille maintenant aux aciéries de Sydney.

M. Doherty, ministre de la Justice, a donné à propos de la mise en liberté conditionnelle de Landry, des détails permettant de croire que son état de santé seul, au bout de deux mois de prison, lui a valu son élargissement. Mais la gauche ne l'entend pas de cette oreille. Elle veut prendre connaissance de tous les documents relatifs à cette affaire. Les ministres les lui transmettront. A ce sujet, MM. Hazen, Doherty et Borden ont fait remarquer aux députés qu'ils n'ont pas besoin de faire tant de bruit, quand ils veulent étudier des dossiers de ce genre. "Si vous passiez à nos bureaux, nous vous mettrions au courant de tout cela," disent-ils avec bon sens. Mais ceci n'empêchera pas la gauche d'avoir encore recours à de telles discussions, pour mettre le ministre dans l'embarras, et essayer de le couvrir de ridicule. Il est vrai que les circonstances, dans cette affaire de Landry, s'y prêtent joliment, et qu'il y aurait là matière à une amusante comédie, intitulée: "Prisonnier et gardien de quai, ou les mésaventures d'un ami politique."

M. Borden s'est incidemment fait donner une leçon de procédure parlementaire, cet après-midi, par le président de la Chambre, le docteur Sproule.

Judi dernier, M. Borden prononçait son grand discours sur son projet de loi pour aider à la marine impériale et saisissait la Chambre de cette mesure, en première lecture. Or, ce bill pourvoit à la dépense d'une somme de trente-cinq millions. Une règle de procédure parlementaire exige que tout bill autorisant une dépense d'argent soit, avant d'être soumis à la Chambre, préfacé d'une résolution relative à cette dépense. M. Borden, sans doute un peu trop content de poser au sauveur de l'Empire, ce jour-là, a oublié sa résolution et a saisi la Chambre de son projet de loi, d'une manière irrégulière. Il s'en est aperçu ensuite. Cette irrégularité aurait pu occasionner un retard dans la discussion du bill, en seconde lecture, en ce sens que, pour remettre les choses en état, il aurait fallu, si la gauche eût insisté, que le premier ministre recommençât toute l'affaire, soumis derechef à la Chambre la résolution obligatoire, puis représentât de nouveau son bill pour qu'il subit sa première lecture. L'affaire eût été un peu cocasse. Mais si, comme l'a dit M. Musset, on ne badine pas avec l'amour, on ne badine pas, non plus, avec May, Todd, Bourinot et les règlements de la Chambre. Toutefois, il est avec eux des accommodements. Le président de la Chambre a déclaré, cet après-midi, que, pour une fois, et d'après entente entre les deux partis, il permettrait au premier ministre de passer outre à la jurisprudence établie, ainsi qu'aux règles fort claires à ce sujet. "Mais je n'entends pas que ceci crée un précédent, et à l'avenir," a-t-il déclaré, "il faudra s'en tenir au texte des règlements et faire précéder toute mesure ayant trait à une dépense d'argent d'une résolution sans laquelle tout sera à recommencer." Cette mise au point n'a guère plu à la droite, mais on est président ou on ne l'est pas, quoi! M. Borden a vainement tenté de dissimuler une moue, tout le monde a vu qu'il la faisait.

Donc, jeudi, seconde lecture du bill, ou plutôt, débat sur la seconde lecture. Car celle-ci ne sera votée qu'en 1913, vers la fin de janvier, pas avant. Jeudi, donc, M. Laurier exposera l'attitude de la gauche; M. Hazen répondra, puis M. Graham ira de son discours, après quoi nous entendrons M. Foster, et peut-être aussi, dans la soirée, le docteur Clark, de Red Deer. La journée ne manquera donc pas d'intérêt. M. Rodolphe Lemieux ira de son couplet impérialiste vendredi, ou lundi seulement. Il est à polir son discours, disent ses amis. Sera-ce la réédition de la harangue qu'il a servie vendredi dernier aux libéraux, à leur grande réunion secrète, et qui les a si fort amusés, au lieu de les toucher, comme M. Lemieux s'imaginait qu'elle le ferait?

Il y aura, jeudi, beaucoup de monde, dans les tribunes, et beaucoup de députés, sur le parquet. Plus que jamais, les gens se demandent quelle attitude M. Laurier prendra, et quelle politique il énoncera à l'encontre de celle du ministère. Demain matin, il doit soumettre à ses partisans, réunis en assemblée secrète et plénière, le texte définitif de l'amendement qu'il a rédigé avec le comité libéral nommé à cette fin, et dont il saisira la Chambre à l'issue de son discours, après-demain. Des renseignements de provenance sûre indiquent que le parti libéral ne s'opposera pas carrément à la dépense de trente-cinq millions pour fins navales; mais il proposerait que cette somme, au lieu d'être versée à l'Armateur, soit dépensée ici, pour construire des navires canadiens manés par des marins canadiens. "A Canadian navy, built in Canada, manned by Canadian sailors and for Canadian defense!" telle serait la devise de la gauche, parait-il, pendant ce débat, dans la presse et au parlement. Cette politique ne serait, à tout prendre, que la réaffirmation de la politique Laurier, en 1910, mais avec encore plus d'ampleur, du côté des dépenses. M. Laurier et ses amis croient, disent toujours les mêmes renseignements, que leur programme plaira davantage à celui de M. Borden au peuple canadien, et que ce leur sera une arme de plus pour combattre le projet actuel.

Celui-ci ne semble guère bien vu des députés canadiens-français conservateurs qui sont allés passer le dimanche dans leurs comtés. Plusieurs sont revenus à Ottawa, hier soir et ce matin, convaincus, — pour avoir su l'opinion franche de plusieurs de leurs amis politiques, dans leurs circonscriptions électorales, — de l'impopularité réelle de la contribution de trente-cinq millions, même chez les conservateurs. A tel point que M. Borden a eu à son cabinet, dans les dernières heures, la visite de quatre ou cinq partisans habitués du ministère qui lui ont manifesté leur intention de voter contre cette mesure, sans quoi, disent-ils, ils eurent à une défaite certaine, aux prochaines élections. D'autre part, trois députés de l'Ontario rural ont aussi recueilli chez leurs électeurs, — cultivateurs écossais presbytériens ou Allemands, pour la plupart, — des expressions d'opinions aussi hostiles à ce projet de contribution que si elles étaient celles de *habitants* canadiens-français. Ceci n'est pas pour rassurer les ministres; mais ils comptent avec le patronage et une plus large dispersion des faveurs ministérielles, pour travailler le sentiment public, comme aussi sur le concours intéressé d'une presse prête à tout approuver et à tout défendre d'avance. Les libéraux, eux, se vantent ouvertement, ici, d'accueillir le ministère à des élections générales, d'hui à six mois, sur cette question, comme les conservateurs l'ont fait à M. Laurier, à propos de l'entente Taft-Fielding. La gauche croit avoir au moins une arme meilleure encore, pour reconquérir le pouvoir, que le feu aux conservateurs l'affaire de la réciprocité pour s'y hisser enfin, après seize ans d'opposition.

Les deux partis prennent position, pour la lutte prochaine. Il n'y a pas à se le dissimuler, la bataille pourrait être âpre. Et, dans la mêlée ardente, peut-être se trouvera-t-il quelque obscur soldat pour rappeler aux adversaires que tous deux s'éloignent du véritable terrain où s'agit la bataille, celui de l'autonomie canadienne pleine et entière!

Georges PELLETIER.

L'Autriche MOBILISE

Les Autrichiens ou hongrois dispersés dans les différents pays d'Europe sont rappelés sous les drapeaux.

LA CONFERENCE DE SAINT-JAMES

Les plénipotentiaires seront reçus par le Roi Georges et seront banquetés par le Lord-Maire à Guildhall

Londres, 11. — On ne s'attendait pas à ce que les changements militaires aient une signification belliqueuse.

Néanmoins, il existe un certain malaise par crainte que le puissant parti militaire de la Serbie ne force le gouvernement à agir. Le général Von Hoetzendorf, le nouveau chef d'état-major autrichien, a souvent déclaré, par le temps passé, que les difficultés existant entre l'Autriche et la Serbie ne pourraient jamais être réglées autrement que par le sabre. D'un autre côté, on a reçu, à Londres, des preuves nouvelles que l'Autriche-Hongrie mobilisait.

Plusieurs résidents autrichiens et hongrois, à Londres, notamment le comte George Apponyi et le célèbre artiste Philip Laszlo, ont été appelés sous les drapeaux. On rapporte que l'Autriche a l'intention de demander une diminution de la force armée de la Serbie, ce que celle-ci, à l'heure actuelle, n'accordera certainement pas. Tous les arrangements pour la conférence de la paix sont complétés, et les délégués, en outre qu'ils seront reçus par le roi, assisteront en plus à plusieurs réceptions officielles.

La situation à Constantinople

Constantinople, 11. — L'ambassadeur des Etats-Unis et Mme W. W. Rockhill vont bientôt quitter cette ville. Comme le fonds rassemblé par Lady Lowther et qui se monte à \$600,000 est en voie de distribution à Constantinople, l'ambassadeur des Etats-Unis a remis une grande partie des fonds souscrits en Amérique, entre les mains des missionnaires américains, pour que ceux-ci les distribuent aux réfugiés qui ont abandonné les villages de Thrace.

Des milliers de ces réfugiés sont déjà arrivés à la tête de la ligne de chemin de fer de Bagdad. Bien que le gouvernement turc distribue du pain à Constantinople, on se demande si des mesures ont été prises pour ravitailler les réfugiés transportés par chemin de fer à l'intérieur. Les Américains semblent être les seuls qui fournissent des secours, à l'intérieur. Le docteur W. S. Dodd et sa femme amènent spécialement par M. Rockhill à Constantinople pour y organiser un hôpital pour les blessés, peuvent maintenant laisser cet hôpital aux soins des dames de la Croix-Rouge Anglaise.

Les membres de l'ambassade américaine, qui parlent turc, aident le comité de Lady Lowther à distribuer des secours aux familles des soldats et aux réfugiés à Constantinople. Le camp de San Stefano pour les cholériques reçoit des secours en argent de la Croix-Rouge Américaine. L'ambassadeur a demandé à Washington une prolongation de congé pour le chirurgien-major Ford. Celui-ci restera là encore un mois. Le petit personnel d'étrangers qui se trouve au camp ne peut soigner que quelques centaines de malades. Le camp, malgré les décès qui se produisent par milliers, contient encore plusieurs milliers de malades.

Un emprunt de \$25,000,000

New-York, 10. — C'est sur l'assurance qu'il n'y avait aucune menace de guerre entre les pouvoirs d'Europe, que les Hongrois de New-York ont commencé à négocier ici, pour l'Autriche, l'emprunt de \$25,000,000, tel qu'il a été annoncé à Vienne, hier soir. La compagnie Kuhn Loeb a publié la circulaire suivante: La compagnie Kuhn Loeb et la National City Bank de New-York, conjointement avec le groupe autrichien, comprenant la banque impériale d'Autriche pour les épargnes postales, la société de S. M. Von Rothschild, le Crédit Austral d'Autriche et la Saenderbank d'Autriche, ont acheté un certain nombre de billets du trésor impérial autrichien, pour le montant de \$25,000,000, à 4 1/2 pour cent, payable en un an et demi et deux ans. Les institutions contractantes ont reçu l'assurance qu'il n'y a aucune menace de guerre existant entre les grands pouvoirs d'Europe.

La plus grande partie des démarches de l'emprunt ne seront pas retirées avant le milieu du mois de janvier 1913.

Tewfik Pacha est malade

Londres, 11. — Tewfik Pacha, l'ambassadeur turc à Londres, a obtenu la permission de s'absenter pendant deux mois, à cause du mauvais état de sa santé. Le comte Von Mensdorff, ambassadeur autrichien à Londres, partira demain pour Vienne, afin de recevoir des instructions verbales du comte Berchtold, ministre des affaires étrangères, au sujet de la prochaine conférence de la paix.

James D. Bourcier, le correspondant du Times dans les Balkans, s'en vient à Londres, à la recherche des gouvernements bulgare et grec pour aviser leurs délégués durant les négociations de la paix.

Pas besoin de s'alarmer, mais...

Bucharest, 11. — Dans une entrevue, le Dr Donesc, plénipotentiaire bulgare, commentant les succès militaires à Vienne, a dit: "Il n'y a aucune raison de s'alarmer, aussi longtemps que les puissances voudront bien s'entendre. La Serbie est prête à reconnaître les droits des autres nations. Mais, si, comme il est probable, les

LES HEROINES

Nous avons déjà dit combien se sont ardemment penchées, en Serbie, depuis cinq siècles, les traditions de l'héroïsme féminin. Dans toutes les luttes contre la Turquie, les femmes serbes ont pris leur part, et ce ne fut pas à moins glorieuses. Cette fois encore, au début de la guerre, nombre de femmes demandèrent l'autorisation de combattre pour leur pays. Voici la plus célèbre de ces héroïnes. C'est une blonde et élégante jeune fille de dix-neuf ans, Mlle Sophia Ivanovitch. Elle a suivi les armées serbes pour tenir un serment fait au lit de mort de son père. N'ayant pas de frère, elle fit, en effet, de son corps, le même que celui d'un homme de la Serbie. Mlle Sophia Ivanovitch est fiancée à un jeune ingénieur qui s'est engagé avec elle. Elle a fait vaillamment le comte de Veni, auprès de ses camarades pendant toute la campagne, et à son entrée à Ouskoub, la population pacifique et les Turcs eux-mêmes rendirent hommage à son courage.

puissances ne pouvaient pas s'entendre, ce n'est pas seulement un conflit austro-serbe qu'on cherchera à éviter, mais une conflagration générale que tout le monde, et particulièrement la ligue des Balkans cherchent à éviter.

L'Autriche et la Serbie

Londres, 11. — D'après une dépêche de Vienne, les journaux de Prague annoncent que le ministre autrichien à Belgrade a reçu l'ordre de présenter demain à la Serbie une note conçue en termes quelque peu tranchants, lui demandant comment elle se propose de mettre sa politique d'accord avec celle de l'Autriche. Toutefois, cette note ne doit pas être considérée comme un ultimatum. Dans les cercles diplomatiques bien informés de Vienne, on affirme que la Russie restera neutre. Il est donc probable que la Serbie, se voyant isolée, se conformera aux demandes de l'Autriche. Belgrade, 11. — Le premier ministre Pachitch est parti, hier, pour Uskub où il aura une entrevue avec le chef d'état-major. L'on suppose que c'est au sujet de la dispute avec l'Autriche.

Salonique en détresse

Washington, 11. — La situation à Salonique, en ce qui concerne les victuailles et l'état sanitaire, est devenue sérieuse, et quarante mille réfugiés sont menacés de famine, d'après une dépêche reçue du consul américain dans cette ville. Le comité de la Croix-Rouge Grecque adresse un appel pour une aide financière immédiate.

Serbie et Roumanie

Londres, 11. — Le correspondant du Times à Bucharest croit que la visite du Dr Danell, dans la capitale de la Roumanie, aura pour effet d'amener un règlement satisfaisant entre la Bulgarie et la Roumanie. D'un autre côté, le correspondant du Daily Mail, à Saint-Petersbourg, a appris de source officielle qu'un corps d'armée autrichien comprenant 40,000 hommes se tenait sur le pied de guerre à Cherg, Gracévan, Kaschan, Ternessav et Gratz.

De plus les autorités militaires ont armé les paysans gardant les chemins de fer et les ponts à la frontière russe.

M. Poincaré et les délégués

Paris, 10. — Le premier ministre Poincaré a, hier, reçu les ministres plénipotentiaires monténégrins en route pour Londres. L'entrevue a duré une heure.

L'opinion d'un ex-premier ministre

Vienne, 11. — M. Novakovitch, ex-premier ministre de Serbie, passe par Vienne pour se rendre à Londres où il prendra part aux négociations de paix. D'après un rédacteur du Zeit, il aurait déclaré que le différend entre la Serbie et l'Autriche est si grand qu'il sera difficile à régler.

Une menace pour l'Autriche

Londres, 11. — Le correspondant du Telegraph de Vienne dit que le différend entre le général Hoetzendorf et le comte d'Aehrenthal s'est élevé au sujet de l'annexion de la Bosnie-Herzégavine. Le général voulait à cette époque, la guerre avec la Serbie, soutenant que l'immunité de cette dernière ne lui permettrait d'envahir l'Italie au début de la guerre italo-turque.

Le correspondant dit que dans sa dispute avec la Serbie, le gouvernement autrichien s'occupera d'abord de la question consulaire avant la réunion de la conférence des ambassadeurs; aussitôt que le nouveau ministre serbe, M. Jovanovitch sera arrivé à Vienne, d'autres points seront abordés, entre autres une demande de diminution des armements serbes, sous

LISEZ
L'ALMANACH DU PEUPLE
DE
1913

Il sera en vente partout
le 15 Décembre.

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN L.TÉE.
79 Rue St-JACQUES
MONTREAL



Pour l'achat de vos étrennes, n'oubliez pas de visiter la
Librairie BEAUCHEMIN
79 Rue Saint-Jacques, Montréal

SACS A MAIN
NOUVEAUX MODELES

POUR DAMES

L'ensemble le plus varié et le mieux choisi qui se puisse voir.

Comprenant toutes les dernières formes dans les cuirs les plus recherchés et les plus fins, montures argent sterling, or bruni ou mat ou recouvertes en cuir.

Fermeurs spéciaux à l'épreuve des voleurs.

Les dames sont cordialement invitées à venir visiter notre exposition. La même attention leur est assurée, qu'elles aient ou non l'intention d'acheter.




UN IDEAL CADEAU DE NOEL. *Jamontagne Limitée.* UN IDEAL CADEAU DE NOEL.

BLOC BALMORAL
338 Notre-Dame Ouest. Près de la rue McGill. Montréal.

La GRIPPE

Lorsqu'elle est soignée à temps, la Grippe est facile à guérir. On évite les sirops calmants qui suppriment la douleur mais ne s'attaquent pas au mal qui s'aggrave.

Au premier symptôme, recourez au

SIROP MATHIEU

a base de Coudron, d'Huile de Foie de Morue et autres Extraits Médicinaux
EN VENTE PARTOUT: 35c LA BOUTEILLE

Il soulage, souvient, guérit. On l'associera avec avantage aux
POUDRES NERVINES DE MATHIEU

qui combattent la Fièvre, l'Etat Nerveux et facilitent le Traitement. Souverains contre Maux de Tête, Migraine, Névralgie, Surnage.

EN VENTE PARTOUT: 25c LA BOITE DE 18 POUDRES
CIE J. L. MATHIEU, Propriétaire, Sherbrooke, P.Q.

Faits - Montréal

TENTATIVE DE MEURTRE

John Doctor et John Finn, 609 Craig Est, ont comparu hier devant le magistrat de police Lanctôt, sous l'accusation d'avoir tenté de tuer Margaret Heolan, en la frappant à la tête à coups de revolver. Ils sont de plus accusés de lui avoir volé ses bijoux et sa montre d'or. Ils ont protesté de leur innocence. Enquête le 17 courant.

AU PENITENCIER

René Courtois qui avait été arrêté sous l'accusation d'avoir volé à différents endroits des paquets, des imprimés, etc., pour un montant assez considérable, a été trouvé coupable et condamné par M. le juge Bazin. Courtois devra passer trois ans au pénitencier. Son copain Fred Lalonde, s'en est tiré avec deux mois de prison.

LES COCAINOMANES

Les occupants du bouge situé rue Vitry et vidé la semaine dernière par les hommes du lieutenant Savard, ont comparu devant le recorder Weir. Les cinq femmes trouvées dans l'établissement ont été emprisonnées six mois de prison chacune.

Phelps: \$30 un mois pour avoir été trouvé dans cette maison et 4 mois, \$50, ou trois autres mois pour avoir vendu de la cocaine.

LA VARIOLE

L'hôpital de la rue Moreau a reçu deux nouveaux pensionnaires: une femme et un enfant.

L'AQUEDUC

Le tuyau de desserte de la pompe No 6 brisé il y a quelques jours, a été réparé et cette pompe ainsi que la pompe No 3 fonctionnent de nouveau.

Drame mystérieux

Le cadavre d'une jeune fille est retrouvé dans la forêt de Fontainebleau.

Versailles, France, 11. — Une vive sensation a été causée lorsqu'on a appris que le corps de la jeune fille trouvée dans la forêt de Fontainebleau, il y a deux jours, était celui de Gabrielle Eudade, fille du distingué chirurgien général en retraite depuis deux mois. Eudade était disparue depuis deux mois. Elle quitta la résidence de son père le 10 octobre, pour aller rendre visite à son oncle de Saint-Quentin. Le même soir, ses parents et son oncle reçurent des télégrammes, datés de Paris, disant qu'elle avait manqué le train pour Saint-Quentin et qu'elle demeurerait, pour la nuit, à Paris.

Depuis ce temps on n'a plus entendu parler d'elle et toutes les recherches pour la retrouver ont été infructueuses. Les autorités du bureau de poste déclarèrent que le télégramme avait été remis par un homme, d'où la police conclut qu'il s'agissait d'une fugue, mais les parents de la jeune fille s'opposèrent fortement à cette assertion, disant qu'elle avait toujours été d'un caractère sérieux et réservé.

D'un autre côté, c'était bien l'intention de Mlle Eudade de se rendre à Saint-Quentin, puisqu'on a trouvé sur elle un billet pour cette ville. On se perd en conjectures.

Le Congrès des catholiques allemands

Le Congrès des catholiques allemands se réunira, l'an prochain, à Metz. Il s'ouvrira le dimanche, 7 août. Il y aura une session française.

La saison de chasse

Québec, 11. — M. Devlin a annoncé après l'ajournement de la législature hier soir qu'il assistera au banquet du club de chasse et de pêche à Montréal et qu'il y traitera du bill du gouvernement abrogeant la saison de chasse pour le gros gibier.

Une délégation de Québec a rencontré M. Devlin hier après-midi et a protesté contre cette limitation du temps de chasse pour l'élan à 15 jours, c'est-à-dire du 1er au 15 septembre. La délégation diffère d'opinion avec le club de Montréal sur ce point.

Une fausse nouvelle

Il n'y a pas eu d'accident à bord de la "Patrie".

(Service particulier)
Toulon, 11. — Le bruit à court qu'un accident ou même une catastrophe aurait eu lieu à bord du cuirassé "Patrie" appartenant à la deuxième escadre. Cette nouvelle est formellement démentie.

LAXATIFS NA-DRU-CO

sont les meilleures pour les mères qui allaitent parcequ'elles n'affectent pas les autres parties du système. Elles sont modérées, mais certaines.

25 cents la boîte chez votre pharmacien.

NATIONAL DRUG AND CHEMICAL CO. OF CANADA, LIMITED. 1637

LA VIE SPORTIVE

LA DERNIERE SEANCE DE LUTTE DE LA SAISON

Pour cette occasion le Club Athlétique Canadien a voulu mettre deux excellents athlètes au programme. Raymond Cazeaux et le Dr Roller ce soir au Parc Sohmer

La rencontre de ce soir entre Raymond Cazeaux et le docteur B. F. Roller est le sujet de nombre de conversations en ce moment.

Bien des gens affirment que le grand lutteur américain parviendra cette fois encore à s'élancer au tapis des larges épaules de Bernard et ils s'appuient pour avancer leurs dires, sur le fait que le Dr Roller est plus expert que le Français au genre libre et aussi sur celui que même contre Constant le Marin au gréco-romain, l'Américain a fait très bon figure. Il est un chose indéniable, c'est que le Dr Roller compte parmi les athlètes les plus sympathiques qui soient venus à Montréal et cela principalement parce que même lorsqu'il a rencontré des hommes aussi puissants que Hackenschmidt il a toujours joué un jeu très brillant, fait preuve d'un courage extraordinaire et d'une parfaite courtoisie. Roller est un véritable gentleman; c'est le Maupas américain, s'occupant de lutter, respectueux des règlements, obéissant sans hésiter aux ordres de l'arbitre et admirant la parole au public, on l'a vu lors de son match avec Constant, puis pour faire la déclaration modeste suivante: "J'ai fait ce que j'ai pu". C'est avec ces phrases-là, dites simplement et sans chercher à produire d'effet que lorsqu'on a vaillamment lutté pendant une demi-heure ou une

heure, peu importe le temps, l'on gaine les sympathies des foules.

Il est certain que Cazeaux n'entend pas se laisser battre encore cette fois par Roller et qu'il se tiendra sur ses gardes pour ne pas avaler les "pétales" du docteur. S'il peut même lui en administrer, on peut être certain qu'il n'y manquera pas et le Bernard peut compter que la foule ne lui ménagera pas ses applaudissements; s'il parvient à garder son sang-froid et à se montrer plus fin lutteur que son adversaire. Les vrais sportsmen sont impatientes. Ceux qui sont, ce soir, au Parc Sohmer nous prouverons, nous y comptons bien, qu'ils apprécient à leur vraie valeur l'énergie et l'habileté d'un athlète quelle que soit sa nationalité. Ils ne ménageront leurs applaudissements au vainqueur, que ce soit Cazeaux ou Roller, à condition toutefois que la lutte ait été belle, franche et loyale entre les deux hommes.

Les billets d'admission au Parc Sohmer pour cette très belle séance, qui nous promet de fortes émotions, se sont envolés comme "des petits pains chauds"; ces jours-ci, mais il en reste encore pour les retardataires, la salle du Parc Sohmer étant si vaste. On en trouve en s'adressant soit chez Nap. Dorval, 95 boulevard Saint-Laurent, soit au club Athlétique Canadien Incorporated, 448 Sainte-Catherine-Est, près Saint-André.

LE VANCOUVER EST VICTORIEUX

Vancouver, 11. — Le club Vancouver a triomphé du New Westminster par 7 à 2, dans la première partie de la saison de la B. C. H. A. hier soir.

Ligue de la Cité

LES PREDICTIONS DES GERANTS DE CETTE POPULAIRE ORGANISATION.

Nous sommes si près de l'ouverture de la ligue de hockey de la Cité, qu'il aura lieu le 23 décembre, qu'il est très intéressant de savoir ce que les gerants des différents clubs ont à dire à propos des chances de leurs clubs pour le championnat, et pour les trois coupes, "Art Ross", "Jubilee" et "Deery" pour la prochaine saison.

Comme président de la ligue de hockey de la Cité, je suis le seul qui ait vu jusqu'à date tous les contrats des six clubs, remarque M. Adolphe Lecours, et ne peut dire que notre organisation promet beaucoup pour l'avenir, et le puis assurer au public de Montréal que les clubs lui fourniront un article de hockey qui ne sera pas surpassé. Quand la liste des joueurs sera publiée, dans quelques jours, les amateurs se rendront compte combien il est difficile de choisir les champions.

Le gérant du "Paddy" Nulty des Garnets, nous dit: "Nous prévoyons que ce sera une rude saison, car les clubs seront beaucoup plus forts que l'an dernier, mais tout de même vous verrez encore qu'entre la coupe "Art Ross" nous gagnerons les deux autres coupes. Nous avons toujours eu beaucoup de confiance et cela ne nous manquera pas dans la prochaine course au championnat."

Léo Dandurand, gérant du Saint-Jacques, envisage la situation avec beaucoup de calme et de confiance, nous dit: "La lutte sera chèrement contestée à partir du premier coup de six tirs jusqu'au dernier, et les Saint-Jacques seront toutes une révélation pour leurs nombreux supporters. "Comptez sur les "Speed Boys" pour gagner les trois magnifiques coupes et les "Boys" n'auront pas volé le titre."

Le gérant des Stars nous arrive avec ceci: "Il y a deux ans nous sommes arrivés troisième, et l'an dernier deuxième, naturellement, cette année, il n'y a pas d'autre place que la première. Comme nous avons eu, l'an dernier, une très bonne acquisition, nous arriverons certainement à notre but malgré que la lutte sera très corcée."

Le gérant du Chambré, M. J. O. Tétrauit, nous répète ce qu'il nous a déjà dit: "Nos nombreux membres et amis n'ont rien de s'inquiéter du résultat final, car le Chambré aura la meilleure équipe qui n'a jamais représenté notre association, et ils seront de plus convaincus que notre ligue fournira le meilleur hockey de la saison à Montréal."

Le président Arthur Lauzon du club Hochelaga, le champion de Montréal Hockey Association de l'an dernier, nous a dit: "Je suis enchanté d'être dans la ligue de hockey de la Cité, et nous avons raison de prétendre que nous finissons au haut de l'échelle. Notre équipe sera encore mieux balancée que l'an dernier. Malgré la force des autres clubs nous serons toujours en avant."

Dans le N. H. A.

Joe Hall, du club Québec, était de passage en cette ville, hier, en route pour la vieille capitale. Il était accompagné de sa femme, J. Malone et un jeune joueur, qui lui-même de Brampton. Durant la journée, il a visité son vieil ami, Riley Horn, qui joua avec lui sur l'équipe Houghton, il y a quelques années.

Horace Merrill, l'excellent joueur de défense du club New-Edinburgh, de la ligue Interprovinciale, acceptera probablement de devenir professionnel et s'alignera avec le club Ottawa, de la N. H. A.

Les directeurs des sénateurs ont fait de nouvelles offres à Jack Fournier, hier après-midi, mais celui-ci a fait la sourde oreille.

Shore n'a pas encore signé son contrat avec le club Ottawa et il peut se faire que les Sénateurs se dispensent de ses services.

Harry Broadbent et Angus Dufort, joueurs du club New-Edinburgh, joueront pour les Sénateurs cet hiver.

Les amateurs de hockey de Toronto sont à se demander quelle sera la valeur des équipes qui représenteront la Ville de la N. H. A.

Le talent présent à la première pratique des Toronto n'a rien révélé d'extraordinaire. Du côté des "Teumshes" l'avenir ne semble guère plus brillant. Nicholson, les frères McNamara et Gilbert sont les seuls qui aient joué jusqu'à date pour l'équipe de Joe Solman, Frank Carroll, l'instructeur du club de crose Toronto remplira les mêmes fonctions dans l'équipe de crose de Bruce Redpath.

Les frères Suter sont en tête

LES QUINZE EQUIPES DE LA COURSE DE SIX JOURS A NEW-YORK AVAIENT PARCOURU 938 MILLES ET 9 TOURS A MINUIT.

New-York, 11 déc. — Les quinze équipes cyclistes étaient égales à 11 heures hier soir après 47 heures de course. A dix heures, les coureurs étaient à 19 milles et 2 tours en avant du record mais un ralentissement dans la dernière heure leur fit perdre 2 milles 1-2, ce qui les laisse à 16 milles et 6 tours en avant du record antérieur.

Le Saint-Jacques à Cleveland

L'ÉQUIPE DE M. LEO DANDURAND JOUERA EN CETTE VILLE LES 20 ET 21 COURANT.

Le club de hockey Saint-Jacques, de la ligue de la Cité, vient de recevoir l'invitation d'aller jouer deux parties d'exhibition avec le club Cleveland en cette dernière ville, les 20 et 21 courant.

Le gérant, Léo Dandurand, a immédiatement accepté l'invitation et 16-quipe partira jeudi matin. L'équipe sera choisie parmi les joueurs suivants: Cadotte, Stevens, P. Bova, Lajoie, Arnold, Givernont, H. Bell, Nicolas, Tucker, Gravel et Brodeur. Nous leur souhaitons bonne chance.

M. T. Lynch est réélu président

New-York, 11.—Thomas J. Lynch a été réélu président de la ligue Nationale, hier, M. C. J. Sullivan de New-York, a été élu directeur de la place de feu J. T. Brush. L'ordre du jour ne comportait que des affaires de routine.

La santé publique

Le Ministre de l'Intérieur prépare un bill établissant un service d'hygiène.

Ottawa, 11. — Le gouvernement a l'intention de proposer un bill établissant un service d'hygiène publique. L'étude de cette question est confiée au Dr Roche, qui le sujet a toujours intéressé beaucoup. Il s'occupe de la rédaction du bill et il le proposera à cette session-ci, si c'est possible.

A sa dernière réunion à Ottawa, le Conseil Médical du Dominion s'est prononcé fortement en faveur de l'établissement d'un service de ce genre, et une délégation dont le chef était le Dr Roche a eu une entrevue avec le premier ministre. Il est entendu que le bill sera en grande partie conforme aux recommandations du Conseil.

Dans le même ordre d'idées, le Dr Steele, de South Perth, a donné hier un avis de motion déclarant "que dans l'opinion de cette Chambre l'établissement d'un service d'hygiène publique est nécessaire pour conserver autant que possible le bien-être physique du peuple du Dominion."

Le Dr Steele proposera que ce service soit placé sous la direction d'un sous-ministre ou directeur-général qualifié pour organiser une oeuvre de ce genre.

Un rude coup aux courses de six jours

UNE NOUVELLE LOI PROPOSEE PAR L'ÉCHEVIN SMITH MENACE DE METTRE FIN A CES ÉPREUVES DANS LA VILLE DE NEW-YORK.

New-York, 11.—L'échevin J. J. Smith a donné un rude coup aux courses de six jours en proposant, hier, au comité des sénateurs, que ces courses de l'avenir devront être réglementées de façon à ne permettre à un concurrent de courir que pendant trois heures dans toute épreuve. Il a également proposé que les officiers de santé défendent l'emploi par les entraîneurs de tout stimulant qui puisse permettre à un homme épuisé de rester en piste. Plusieurs assurent que cette nouvelle loi mettra fin aux courses de six jours à New-York.

Le Polo Aquatique

LE CLUB LAURENTIN A DÉFAIT LE C. P. R. PAR 10 A 3, HIER SOIR, DANS UNE JOUTE TRÈS INTERESSANTE.

Le club Laurentin n'eut aucune difficulté à vaincre l'équipe du C. P. R. dans une partie de polo aquatique aux Bains Laurentins, hier soir, par le score de 10 à 3.

La partie fut très intéressante et le score n'indique nullement la qualité du jeu.

Les équipes s'alignaient comme suit: Laurentin. C. P. R. Jenkins.....Buts. . . . Hughes. Cypriot.....Défenses. . . . Falconer. Thompson.....Avants. . . . Stayer. Bonchard.....Avants. . . . Eno. Rydberg.....Avants. . . . Hamer. Arbitre, M. J. McCarthy; assistant, A. Davis.

McGraw restera gérant des Giants

New-York, 11. — M. H. T. Brush a déclaré hier qu'aucun changement ne sera apporté aux titres de propriété de ce club New-York. Cette déclaration a été faite après son élection à la présidence de la National Exhibition Company. "Il n'y aura de plus aucun changement, dans la direction du club et si-ajouté."

M. McGraw restera au timon des affaires, car il a toujours été l'homme de confiance de M. J. T. Brush.

DANS LE Monde Ouvrier

UN RECORD.

Un fait unique dans les unions ouvrières du Canada, et peut-être aussi de toute l'Amérique, et même du monde entier, vient d'être signalé dans l'union des charpentiers-menuisiers qui porte le numéro 134, à Montréal. Depuis 25 ans, cette union a eu, sans interruption, le même trésorier; c'est M. Eugène Guilhaud, un respectable vieillard, et l'un des citoyens les mieux estimés de notre ville. Lundi soir, il a été réélu sans opposition. Le terme qu'il va commencer sera le 50ème terme, en sa qualité de trésorier. Et nous souhaitons vivement que ce ne soit ni le dernier, ni l'avant-dernier. Ses nombreux confrères se sont déclarés satisfaits de ses services qu'ils ont déclarés qu'ils ne quitteront sa conduite. M. Eugène Guilhaud n'aura pas d'opposition.

Contenter tout le monde dans une union, qui comprend près de deux mille membres est un problème passablement difficile. M. Eugène Guilhaud l'a résolu, et cela pendant 25 ans. Nous lui offrons nos félicitations, et nous lui souhaitons de nombreuses années de plus, meilleures félicitations.

ELECTION D'OFFICIERS.

A sa dernière assemblée, lundi soir, l'union des charpentiers-menuisiers a procédé, comme suit, à l'élection des officiers pour le terme prochain: Président, Raphaël Saint-Maurice; vice-président, Gilbert Héty; secrétaire-archiviste et correspondant, P. Lefèvre; secrétaire-financier, O. Proulx; trésorier, EUG. GUILBAUD; conducteur, Joseph Teasdale; sergent d'armes, J. Roy; auditeurs, Paul Teasdale, Rosario Brière et Arthur Lamarche; syndics, Em. Teasdale, O. Miron et Antoine Grimard; membres du comité des fonds contingents, O. Miron, E. Teasdale, et P. Lapointe; membres du comité de surveillance et des accidents, C. B. Brière, J. Héty et E. Montgrand.

UN SALAIRE AUX OFFICIERS.

Un projet est à l'étude, actuellement, dans plusieurs organisations ouvrières, à l'effet de rémunérer les officiers. Jus- qu'ici, toutes les charges de présidents, de secrétaires et de délégués étaient exercées gratuitement. Seuls, les agents d'affaires ou les officiers, qui consacrent tout leur temps à leurs unions, étaient rémunérés. Mais, on ne sait pas combien, en définitive, deviennent dispendieuses à la fin de l'année les charges diverses que les officiers exercent dans les organisations ouvrières. Les délégués, qui sont obligés d'assister aux réunions des comités, ou des conseils centraux sont encore plus exposés à dépenser leur argent, à l'occasion de l'exercice de leurs charges. Les unionistes ont jugé qu'il n'était pas juste de réclamer plus longtemps, des officiers, leur argent, en plus de leur zèle et de leur dévouement. Ils veulent que les officiers soient rémunérés. En soi, ce n'est pas un salaire qu'on leur offre; mais ce sont leurs frais, dépensés pour le bien de l'organisation, que l'on désire leur rembourser simplement.

L'un de ces projets verra un jour le jour, et sera adopté par les unions, au Temple du Travail. D'après les "on-dit", on est sous l'impression qu'il va être adopté. Ainsi, la porte sera ouverte à cette juste réforme et il est probable que toutes les unions suivront l'exemple des réformateurs.

LES MIREURS D'OEUF.

Bien que la grève des mireurs d'oeufs ait été déclarée close par les patrons, une trentaine d'ouvriers, dont une vingtaine de la maison Gunn et Langlois, restent encore sans emploi. Ce matin, M. Victor Dubreuil, du département du Travail d'Ottawa, a eu une entrevue avec les patrons, au sujet de cette grève. Mais les patrons ont déclaré que l'effectif nécessaire de leurs mireurs d'oeufs était maintenant au complet, et qu'ils ne pouvaient reprendre aucun ouvrier nouveau. Cependant, ils ont fait entendre qu'aux premières vacances, les anciens ouvriers seront les premiers choisis. Cet après-midi, l'association des propriétaires d'entreprises se réunira au Board of Trade, pour aviser de nouveau sur la situation.

MERCREDI DU MOIS :

- Au Temple du Travail — Union des pressiers; Union des relieurs; Union des ajusteurs de tuyaux; Union des électriciens; Union des manouvriers; Conseil de district des charpentiers-menuisiers. A la salle Dionne — Union des travailleurs en chaussures. A la salle St-Joseph — Union des machinistes. A la salle Richmond — Union des menuisiers. A la salle St-Onge — Union des tailleurs de pierre. Au Monument National — Union des ouvriers barbiers. A la salle Corona — Union des tailleurs de hardes en gros.

Un ordre mal compris

Un maître d'école provoque la mobilisation de tous les réservistes d'Arracourt.

Nancy, France, 11.—L'erreur d'un maître d'école fut cause d'une mobilisation instantanée de tous les réservistes du district d'Arracourt. Le maître d'école qui habite le village de Crusnes, sur la frontière lorraine, ouvrit par erreur, une enveloppe contenant l'ordre de la mobilisation périodique des douaniers, des gendarmes et autres fonctionnaires. Il crut à une mobilisation générale et sonna le tocsin.

On se rappelle qu'un incident à peu près identique se produisit le 26 novembre.

Une opinion allemande

Londres, 11. — Le capitaine Persins, dans un article écrit pour le "Tageblatt" de Berlin, dit que l'augmentation de la flotte anglaise est due à l'Allemagne et non pas aux armements français ou américains. Rien ne pouvait donner plus de force à l'union dans l'Empire Britannique que l'augmentation faite à la hâte de la flotte allemande. Le gouvernement britannique a saisi l'occasion pour convaincre les colonies que l'Angleterre avait besoin d'elles. Borden a raison d'affirmer que la participation des colonies à l'armement anglais sera un facteur de paix.

Le capitaine Persins finit en exprimant l'espoir que le gouvernement allemand verra l'erreur qu'il a commise en se laissant mener par les enthousiastes de la marine.

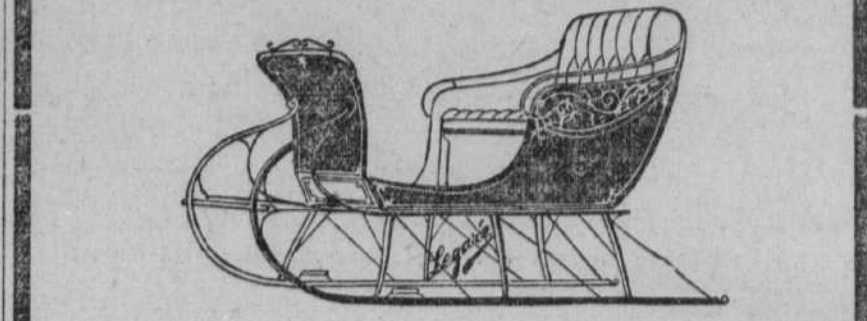
Le programme naval de l'Espagne

Paris, 10. — Une dépêche de Madrid annonce que le nouveau programme naval de l'Espagne vient d'être adopté. Il prévoit la construction de trois dreadnoughts de 21,000 tonnes chacun, de deux torpilleurs, derniers modèles, de deux bateaux porte-torpilles et de trois sous-marins.

Tous ces navires seront construits dans les chantiers de construction d'Espagne.

Aussitôt que le vaisseau de guerre "Alphonse XIII" aura été lancé à Ferrol, on se mettra à la besogne.

NOUS DEVANCONS --- D'AUTRES SUIVENT



Ne Comptez pas Faire un Achat Profitable

Pour le sleigh dont vous avez besoin, avant d'avoir examiné notre grand assortiment, avoir eu nos prix et nos conditions. VOUS REGRETTEREZ d'avoir placé votre commande ailleurs lorsque vous viendrez à connaître NOTRE OFFRE sans contredit la plus avantageuse pour l'achat d'un sleigh.

NOUS VOUS GARANTISSONS

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT. — LA QUALITE LA PLUS DURABLE. — LE FINI LE PLUS ATTRAYANT, et en plus des PRIX BAS et termes très avantageux. Depuis 37 années que nous fabriquons et vendons les SLEIGHS nous connaissons quel est le genre de sleigh le plus convenable pour nos chemins, et c'est ce que nous demandons. EXAMINEZ un sleigh "LEGARE" neuf ou vendu il y a plusieurs années, vous trouverez qu'il est SUPERIEUR à tout autre.

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE SPECIAL

P. T. LEGARE LIMITEE. 273-287 ST PAUL, 32-38 ST VALIER, QUEBEC. SUCCURSALE A MONTREAL : 41 RUE BONCOURS.



ON DEMANDE des Opératrices pour le Téléphone

Emploi agréable et permanent pour les jeunes filles. Bons Salaires. Salles privées — Conditions Hygiéniques. S'adresser au Bureau de la Compagnie du Téléphone Bell 241 RUE SAINT-ANDRE La Compagnie Canadienne du Téléphone Bell

Le Comptoir Mobilier Franco-Canadien

117-119 RUE CRAIG OUEST. Fait des avances d'argent sur tous objets ou effets ayant une valeur commerciale et déposés à ses Bureaux.

Expérience de ravitaillement militaire

Elle a lieu près de Reims et réussit parfaitement.

Paris, 11. — D'accord avec la suggestion faite il y a plusieurs jours par M. Galli, président du conseil municipal, on a fait des expériences de ravitaillement à Fismes, près de Reims, sur l'ordre du ministre de la guerre.

Elles ont entièrement réussi. Vingt et une communes de la région avaient été réquisitionnées de tout leur blé et avoine disponibles qu'elles devaient livrer à Fismes. Dix-neuf communes se sont exécutées, livrant ensemble 40,000 kilogrammes de blé et 30,000 kilogrammes d'avoine, le tout d'excellente qualité et qui leur a été payé argent comptant.

Remise des prix Nobel

Stockholm, 11. — Dans un banquet présidé par le prince William, le roi a remis lui-même aux bénéficiaires les prix Nobel. Les prix ont été attribués comme suit: Médecine: Dr. Alexis Carrell, de l'Institut Rockefeller, New-York. Physique: Gustav Dalen, de Stockholm. Littérature: Gerhart Hauptmann, Berlin. Chimie: Divisé entre le prof. Grignard, de l'Université de Nancy et le prof. Paul Sabatier, de l'université de Toulouse. Le roi recevra ce soir à dîner les lauréats.

Le doyen des huissiers est décédé

La Corporation des Huissiers du district de Montréal vient de perdre son doyen en la personne de Maître D. A. Saint-Amour, lequel a pratiqué pendant 53 ans.

Les membres de la Corporation sont invités à assister en corps aux funérailles qui auront lieu demain matin à 8 heures. Le convoi funèbre partira du No 1955 Sainte-Catherine-Est.

La Corporation a déposé à l'église de la Nativité une somme de dix dollars pour des messes pour le repos de son âme.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 14,441, James Hibbert et al, demandeurs vs J. A. Surchuck, défendeur. Le 20ème jour de décembre 1912, à onze heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 991 rue Saint-Laurent, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de ferronneries, etc. Conditions: Argent comptant. J. S. LAVERY, H.C.S. Montréal, 11 décembre 1912.

Ce Journal est imprimé, au No 714, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée), Henri Bourassa, directeur-gérant.

Dans la classe "B" Association de la Casquette

Voici les résultats des parties jouées hier soir :

M.A.A.A. STARS VS COLONIAL BLEU

Darling	112	194	171
Benson	150	133	160
Webb	163	157	179
Ayer	164	154	153
Anderson	157	169	171
Moyenne d'équipe	747	807	834

M.A.A.A. Stars

J. M. Bean	140	132	138
L. Aubin	135	121	142
E. J. Poirier	114	190	163
C. Labadie	158	149	165
J. Tannenbaum	124	123	177
	671	715	727
Moyenne d'équipe	422.6		

STANDARD VS NATIONAL Standard

T. Orr	204	214	173
C. Armstrong	169	149	143
A. Handcock	137	180	132
H. E. Quinn	182	151	153
S. J. Copeman	177	166	201
	869	860	808
Moyenne d'équipe	507.4		

National

R. Brodeur	176	175	167
E. Braun	151	180	167
Ed. Lapointe	164	180	157
W. Labaie	155	139	153
P. Bourge	197	169	158
A. Deschamps			165
	843	843	825
Moyenne d'équipe	502.2		

STRACHAN VS BEAVER Strachan

Boyer	172	153	182
O'Leary	181	159	188
Dupre	157	155	144
Morrison	181	165	185
Publ	212	181	182
	698	661	593
Moyenne d'équipe	519.4		

Beaver

Bryce	144		
McCallum	152	165	172
Moir	143	150	133
Hodgson	125	157	145
Sharp	134	179	145
	698	661	593
Moyenne d'équipe	399.4		

POSITION DES CLUBS... C. P. P.C.

R.R.Y.M.C.A. Bleu	15	3	323
Standard	17	4	310
National	16	5	762
M.A.A.A. Cubs	13	5	722
Colonial Rouge	12	6	667
R.R.Y.M.C.A. Rouge	11	7	644
Strachan	12	9	571
M.A.A.A. Stars	6	15	256
Beaver	5	16	238
Waverley	4	14	222
Caledonia	3	15	167
Colonial Bleu	3	18	143

Combats de boxe aux Etats-Unis

RENCONTRES DE LA SEMAINE.

Mercrodi. Jack Dillyon vs. Gus. Christie à Indianapolis.

Charles Ledoux vs. Kid Williams, à Philadelphie.

Tommy Murphy vs. Young Brown, à New-York.

Jack Harrison vs. Freddie Hicks, à New-York.

Harry Wuest vs. Gunboat Smith, à New-York.

Lundi. Johnny Kilbane vs. Tommie Dixon, à St-Louis.

Loach Cross vs. Young Shugrue, à New-York.

Vendredi. K. O. Sweeney vs. Battling Schultz, à Cleveland.

Jeff Smith vs. Harry Lewis, à Paris.

John Savage vs. Dan Daly, à Cleveland.

Young Jack O'Brien vs. Jimmy Duffy, à Buffalo.

La Béquille Pliante

BREVETEE

à tige articulée mobile, reliée par des joints métalliques, se replie en trois parties ou s'étend et se fixe en un tour de main. Ne tient pas de place. Garantie aussi forte que la béquille fixe. Très pratique pour les déplacements, elle est compacte et se place dans une valise, une malle, un sac de voyage.

Prix \$8.00 la paire, ou \$4.00 l'unité; livrée, express payé, dans tout le Canada.

Demandez la circulaire descriptive.

MONTREAL SPECIALTY CO. Tiror Postal 1690 MONTREAL, Can.

L'ENQUÊTE SUR LA LOI DES LICENCES

D'intéressants témoignages ont été rendus à la séance d'hier après-midi.— Le juge Choquet déclare qu'il y a actuellement à Montréal de 400 à 500 débits clandestins.— Les commissaires demandent des pouvoirs plus étendus.— Le chef Campeau dit que la police fait son devoir. — Un mémoire de l'Ecole Sociale Populaire.— Quelques-uns des médecins qui appuient les suggestions contenues dans ce mémoire.

La Commission Royale, formée des juges Carroll, président, Cross et Tessier, a continué ses séances, hier après-midi.

Le juge Choquet, président de la Commission des Licences, critique certains points de la loi des licences. Surtout, il demande plus de pouvoirs pour les commissaires. D'après lui, il y avait encore à Montréal 400 à 500 débits clandestins de boissons, sans tenir compte des maisons de prostitution où l'on peut presque toujours obtenir de la boisson. Pour le bon fonctionnement de la loi, il faudrait que les policiers fussent, d'après M. le juge Choquet, sous la direction des commissaires qui auraient le droit de les punir s'ils manquaient à leur devoir. Il veut aussi que les commissaires des licences aient une autorité absolue et que rien n'entrave leur action. D'après lui, 100 à 150 buvettes ne donnent pas de repas quoiqu'elles soient aménagées pour le faire. L'une des grandes causes de l'alcoolisme dans les faubourgs de Montréal est la boisson frelatée. Le gouvernement devrait nommer des analystes qui auraient le droit de pénétrer sans avis aucun dans les buvettes, de se saisir d'un certain nombre d'échantillons de boissons qu'on vend et d'en faire l'analyse. S'ils trouvent que ces boissons sont falsifiées le vendeur devra être sévèrement puni.

Les commissaires posent quelques questions au chef Campeau qui assiste à cette séance. Il y a des policiers spécialement chargés de voir à l'observation de la loi des licences. Le bureau de moralité s'occupe aussi de cette question. Il y a eu, l'an dernier, 375 condamnations contre des vendeurs de boissons sans licence. Souvent le même vendeur est poursuivi plusieurs fois. Ces condamnations ne peuvent pas supprimer le commerce clandestin. Le chef Campeau affirme que ces hommes font tout à leur pouvoir pour aider les commissaires des licences.

Le juge Choquet reprend la parole. Il ne croit pas que la suppression des comptoirs dans toutes les brasseries augmentera la consommation d'alcool, mais il n'admet pas que le temps d'en faire l'essai. Le juge Tessier diffère d'opinion avec le juge Choquet. Il prétend qu'on en devrait faire l'essai. Le juge Choquet affirme que la loi décrétant l'ouverture des buvettes à sept heures du matin a donné d'excellents résultats chez les curiers. Il recommande fortement le recul de l'heure d'ouverture à huit heures du matin. Il ne peut se prononcer aussi nettement en faveur de la fermeture à bonne heure mais il est certain qu'elle n'a pas eu de mauvais résultats.

De nouveau questionné par les commissaires, le chef de police déclare qu'on ne peut pas empêcher la même méthode qu'autrefois pour l'arrestation des ivrognes.

La vente au verre a diminué, d'après le juge Choquet, dans les épiceries. Il révèle le fait important que nombre d'épiceries n'ayant pas un fonds de commerce atteignant une valeur de \$100 ont cependant obtenu des licences. Il voudrait voir modifier la loi pour que cela ne se puisse répéter à l'avenir.

M. Rivet, au nom des débitants de liqueurs, reprend la critique des amendements proposés par les ligues de tempérance. Il en favorise quelques-uns. Plusieurs de ses plaidoyers sont réduits à bien peu de chose par quelques remarques du juge Carroll, lesquelles démontrent immanquablement l'argumentation de M. Rivet. Il échoue complètement dans sa tentative de démontrer que la fermeture à bonne heure a provoqué l'ouverture de nouveaux débits clandestins. Le juge Carroll lui fait remarquer qu'au dire du juge Choquet il y en a aujourd'hui 400 à 500 tandis que le record DeMontigny déclarait devant la commission royale de 1892 qu'il y en avait alors de 800 à 1,200. La commission ajourna à cinq heures.

Un Mémoire de l'Ecole Sociale Populaire présenté à la Commission Royale des Licences hier.

Qu'il plaise à vos Seigneuries, Au nom de l'Ecole Sociale Populaire de Montréal, j'ai deux arguments à soumettre à votre considération. Ce sont, si je puis m'exprimer ainsi, des arguments de forces collectives.

L'un a déjà fort intéressé et non impressionné le public et l'autre est de nature à intéresser et à impressionner davantage, le public et la Commission Royale.

Au préalable, Messieurs les Commissaires, permettez-moi de vous dire en dix mots ce qu'est l'Ecole Sociale Populaire.

L'Ecole Sociale Populaire qui compte parmi ses membres fondateurs, Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, Sa Grandeur Mgr Gauthier, le Rév. Père Provincial de la Compagnie de Jésus, l'Université Laval de Montréal, le Séminaire de Saint-Sulpice, plusieurs autres institutions distinguées et plusieurs laïques, est essentiellement une œuvre d'éducation. Elle s'applique surtout à améliorer les conditions du travail et celles de l'ouvrier, et s'efforce d'instruire sur toutes les questions, de nature à développer le sens social, et à favoriser le bien-être temporel, intellectuel et moral. Ses moyens d'action sont un secrétariat, des publications, des conférences et des cercles d'études.

Dans le cours de la présente année au sujet de l'alcool, l'E.S.P. s'est appliquée à deux choses : 1o. A connaître l'opinion des municipalités sur le principe de centralisation des pouvoirs en matière de licence ; 2o. à connaître l'opinion médicale provinciale sur la nature, la nécessité ou les dangers de l'alcool.

« Que cette Chambre est d'opinion qu'il serait dans l'intérêt du commerce et du public en général qu'à l'avenir des certificats pour licences d'alcool, dans les districts ruraux fussent octroyés et confirmés par des Commissaires de Licences suivant les mêmes procédures que dans les Cités de Montréal et de Québec, ou par tout autre moyen que le gouvernement jugera à propos d'adopter pour modifier la loi des licences, dans le sens désiré. »

(Extrait Bulletin Ch. de C. déc. 1911.) Pour les raisons déjà longuement énumérées dans divers mémoires et notamment dans celui de la Ligue Antialcoolique, l'Ecole Sociale Populaire, par l'entremise de ses membres qui ont participé de la Chambre de Commerce, profita de cette résolution pour demander à 975 municipalités de la Province ce qu'elles en pensaient. Cinq cents et quelques réponses nous ont été adressées, et de ce nombre 35 p.c. se sont prononcés contre la résolution de la Chambre de Commerce, c'est-à-dire que sur la moitié des municipalités qui se sont prononcées, 95 p.c. sont en faveur des principes de décentralisation des pouvoirs en matière de licences.

Les originaux de cette consultation municipale sont déposés aux archives du Secrétariat de l'Ecole Sociale Populaire, 1075 rue Rachel, Montréal, et l'Ecole sera heureuse de les remettre au secrétariat de la Commission, si la Commission en manifeste le désir. A tout événement, les détails de notre mémoire vont être incessamment imprimés et copies en seront adressées au secrétaire de la Commission Royale.

L'une des objections assez sérieuses que, jusqu'ici, on fait à l'énoncé du principe "l'alcool est un poison" est celle-ci : "Vous dites que l'alcool est un poison mais votre voisin dit que c'est un tonique. Il y a une divergence d'opinion entre les médecins. Ce qui d'ailleurs est assez fréquent dans la pratique courante. Cette opinion vous la tenez surtout de médecins étrangers, de savants si vous le voulez, mais étrangers à notre climat, à notre genre de vie, aux conditions sociales de notre pays, à nos coutumes et à nos besoins.

Malgré cette soit-disant à résoudre, cette objection n'est pas moins celle qui a généralement cours parmi le peuple, l'Ecole Sociale Populaire a voulu la confondre d'une façon définitive.

Par l'entremise de son Président elle a adressé aux 1800 médecins qui pratiquent dans la province de Québec la lettre suivante : L'ECOLE SOCIALE POPULAIRE Montréal, 25 Nov. 1912. Cher confrère,

La Ligue antialcoolique de Montréal nous a prié de vous communiquer les conclusions du rapport qu'elle présentera, le 10 Décembre prochain, aux Commissaires Royaux, re la Loi

à un autre par tous les chemins, le droit excepté.

Passant de groupe en groupe, Spanden gagna insensiblement la frontière de son territoire. Là, il obliqua pour parler à la princesse, l'air très absorbé, puis, au moment où on pouvait le moins s'y attendre, faisant volte-face, en deux glissements il fut à côté de Mme de Soysse.

Très probablement, Spanden n'en avait aucune.

—Quelle bonne chance de vous saisir enfin, prince! s'écriait-il avec un cordialité sentie. C'est un événement que de voir ici nous un aimable maître de maison....

—Je ne suis pas le maître de la maison, monsieur, répliqua le prince avec une sécheresse qu'il voulut faire oublier en ajoutant aussitôt: si je l'étais, j'aurais déjà réclamé une de vos jolies mélodies polonaises.

—Mais, comment donc! Trop heureux de pouvoir vous être agréable....

De ce dialogue amical, Hubert

des Licences. Voici ces conclusions :

(1) La science contemporaine soutient, avec raison et preuves à l'appui, que l'alcool, poison surtout du foie et du système nerveux, est, en vérité, une substance dangereuse dont les hommes doivent absolument s'abstenir.

(2) Il n'y a pas de boissons hygiéniques parmi les boissons alcoolisées.

(3) L'usage extrêmement modéré d'une des boissons fermentées peut ne pas toujours nuire à certains individus, mais n'est jamais véritablement salutaire.

(4) Pour être en possession aussi complète que possible, de tous les instants de notre existence, de nos facultés et de nos moyens naturels, il faut être d'une rigoureuse abstinence.

(5) Les mesures légales, loin d'être inutiles, sont d'une grande efficacité contre le fléau de l'intempérance.

Ces conclusions sont basées sur les témoignages des plus éminents médecins et sociologues qui s'occupent de la question, dans le monde entier. Le volumineux rapport de la "Ligue" en fait foi.

L'adhésion des médecins de la Province de Québec serait d'un grand poids auprès de la Commission Royale. Si vous n'y avez pas d'objection, certain de vos collègues signera largement à l'aire triompher la cause de "La Tempérance", en notre pays, veuillez donc signer la formule ci-incluse et me l'adresser par le prochain courrier.

Cordialement à vous, J. GAUVREAU, Président de l'E. S. P.

Dans l'espace de dix jours elle ne pouvait pas s'attendre à une expression d'opinion générale. Elle ne comptait pas sur une vote aussi généralement unanime.

Cette consultation n'est pas terminée. Hier encore nous recevions une foule d'adhésions.

A date, un seul médecin s'objecte aux conclusions de la Ligue antialcoolique, un autre ne se croit pas en état de faire le procès des vins ni de la bière et 540 adhérents sans restriction aucune aux cinq conclusions du mémoire qu'a présenté à la dernière réunion de la Commission Royale, la Ligue Antialcoolique de Montréal.

Ce qui est plus, la Société Médicale de Montréal, qui représente l'élément canadien-français médical de la Cité et dont les principaux membres sont professeurs à l'Université Laval, a accepté comme corps, les quatre premières conclusions de la Ligue, des témoignages identiques nombreux nous ont été transmis, avec permis de publication, par des sociétés savantes, par des professeurs du McGill, par des professeurs de Laval et par un grand nombre de confrères distingués et expérimentés.

Au hasard de leur réception, en attendant leur publication complète, qu'il m'est soit permis de citer quelques-uns de ces témoignages:

Dr L. J. Mason, Montréal. Dr Geo. Bourgeois, du Bureau Prov. d'Hygiène, Trois-Rivières. Dr Alb. Jobin, professeur à Laval, Québec.

Dr Séverin Lachapelle, professeur à Laval, Montréal. Dr Alex. Germain, praticien de 40 ans, Montréal.

Dr Geo. Villeneuve, Prof. à Laval, Surint. de l'Asile Saint-Jean de Dieu, Montréal.

Dr Eug. Grenier, directeur médical, Inst. Bruchési, Montréal.

D'après ces témoignages donnés absolument proprio motu, l'Ecole Sociale Populaire croit avoir démontré de façon irrécusable qu'il existe dans la Province de Québec une opinion scientifique unanime au sujet de l'alcool et que cette opinion corrobore en tous points celle des savants étrangers cités par la Ligue antialcoolique.

Quelles que soient maintenant les réponses à venir, dans le but de renseigner parfaitement la Commission Royale et le public, nous publierons les réponses intégralement.

Si comme nous sommes en droit de le supposer, les médecins de cette province ont été consultés par les partisans de l'alcool des bières et des vins, nous demandons humblement que la Commission Royale exige la publication de tous les témoignages reçus par la partie adverse.

De cette façon la lumière sera complète et l'opinion complètement éclairée.

Dr J. GAUVREAU, Président de l'E. S. P.

DES ADHESIONS

Quelques-uns des médecins qui ont donné leur appui au mémoire de l'Ecole Sociale Populaire.

- J. Leslie Allan, Montréal; J. B. Ayotte, Trois-Rivières; Francis O. Anderson, Montréal; A. S. Alain, Montréal; W. W. Alexander, Québec; G. A. Ayotte, Maisonville; Rodolphe L. Auger, Saint-Joseph; Edmond P. Aubry, Hull; Edouard Archibald, Montréal; Alfred Arsenault, Bonaventure; Y. A. Arcand, Bromptonville; Charles N. Barry, Montréal; Stanley B. Bédard, East Angus; E. G. Bojarski, Montréal; Wilfrid Bégin, Richemont; J. D. Bélanger, Montréal; J. E. Bélanger, Lazon; H. Beauchemin, Varennes; L. W. Beauegard, Saint-Hugues; C. N. Beauchemin, Yamachiche; P. Barrette, Montréal; D. M. Bélanger, Montebello; E. Benoit, Beauport; R. Baillargeon, Beauport; G. Bergeron, Matane; A. E. Bédard, Québec; L. E. Beauchamp, Chicoutimi; P. Ph. Beaudry, Bromptonville; L. P. V. Bertrand, Verchères; Louis Belle-Isle, Cap-Madeleine; Amroise Béliveau, Armadville; J. East, Angus; E. G. Bojarski, Québec; H. Bousquet, Beauport; Bazin, Westmount; Gustave Beaudet, St-Apollinaire; J. R. Bailly, St-Paulin; J. T. Bélanger, J. O. D. Beaudry, St-Jacques de l'Achigan; L. C. Bouchard, Sherbrooke; J. W. Ardouin, Lachine; Donat Bernier, St-Joseph; J. B. Bédard, Québec; E. G. Bojarski, Montréal; J. A. Berwick, Jns. Elie; Bélanger, St-Pamphile; J. E. Beaudet, Deschambault; J. W. Brisebois, village de Pierreville; J. R. Boisseau, Bedford; A. Bonenfant, L. J. Bouque, Westmount; J. B. J. Brassard, L'Île-Blais; Armag. D. Bolduc, Montagny; Rodolphe Boubée, E. Balu, Frégis; S. Boucher, Montréal; H. W. Blagdin, St-Philippe; J. Boisclair, Verdun; Oliva Birs, Coaticook; J. C. Bourgoin, Montréal; Charles B. Biron, Ste-Sophie; Achille J. Boisvert, Plessisville; Jos. E. Bolduc, Québec; Alexandre Ambrache, St-Hubert; J. Bousquet, Varennes; B. Bolduc, St-Michel; Bruno Bordeleau, Ste-Thérèse; Arthur Brossard, Valleyfield; G. E. Boutin, Frampton; D. Grant, Campbell; George E. Cartier, Montréal; A. Charbonneau, St-Étienne; Ernest Chaboussier, St-Eustache; J. O. Camirand, Sherbrooke; D. Chouinard, Hochelaga; S. A. Chabot, Verdun; A. N. Caron, St-Pascal; Joseph N. Chausse, Adélaïde Clark, Québec; C. Clark, O. Clermont, St-Vincent de Paul; J. Chénier, St-Jacques; J. Cloutier, Rivière du Loup; A. S. Caron, Montréal; A. M. Cholette, L'Ange; J. O. Camiré, St-François du Lac; J. E. Colin, Lac à Laforce; C. J. Coulombe, St-Justin; Philip. Colquhoun, Waterville; Achille Comtois, East Angus; A. Colin, St-Narcisse; Ed. Ward, St-Hubert; J. O. Desjardins, Montréal; A. D. Cloutier, Nicolet; Charles Couture, Tingwick; J. L. Cloutier, Price; Z. Comtois, J. Constantin, Roberval; A. T. Côté, Beauharnois; Léon Côté, Cabane; H. B. Dushing, Montréal; E. G. Dagenais, Montréal; Fred. Demers, Montréal; J. Desjardins, J. T. Desrochers, Montréal; P. Dansereau, Verchères; J. Dandurand, Trois-Rivières; Victor Désy, Ste-Rose de Lima; P. M. D'Artois, E. B. Desrosiers, J. B. Delisle, Disard; B. Desjardins, Beauveville; T. A. Demers, Roberval; J. Desjardins, St-Jacques; E. Dionne, Ste-Marie; J. O. Desjardins, Ste-Anastasia; J. E. D'Amour, Papineauville; V. A. Desrochers, St-Jacques; Lucien Derome, Québec; J. A. Ducharme, Sherbrooke; G. Desrosiers, St-Félix de Valois; L. C. Desrosiers, Amqui; J. Ernest, Paquin, Montréal; A. Desjardins, Montréal; Jos. Wilfrid Paquin, St-Didac; C. Desrosiers, Black Lake; J. E. Parot, Québec; Jos. Drapeau, Jos. Parot, St-Agapie; J. E. A. Prunau, Marieville; Jules Paradis, Maisonneuve; P. E. Perron, St-Charles; J. Poirier, Ste-Adèle; J. D. Brimeau, Pomeroy; P. X. Plouffe, Montréal; P. Plouffe, Montréal; Arthur Pigeon, Montréal; E. Pichette, Richmond; J. F. Prudhomme, Ste-Rose; J. A. Poirier, Bordeaux; Arthur Polin, Québec; J. Pominville, St-Joseph du Lac; Théo. Piéché, J. P. Pinault, Rimouski; J. L. Poulin, St-Alexandre; A. Québec, Montréal; H. Provost, Sorel; M. Rispelle, Maisonneuve; Rodger, Oranville; A. Rivard, Montréal; Z. Renaud, Montréal; J. H. G. Raymond, Lyster Station; J. A. Ross, Rimouski; J. A. Rodier, Charlemagne; J. B. Richard, St-Hyacinthe; W. Ross, Westmount; F. Ritchie, Montréal; A. H. Rivard, Montréal; A. Roy, Lévis; Wm. Rowat, Athelston; Art. Roy, Montréal; Louis Roux, Montréal; J. Robillard, Labelle; J. H. Roy, Ste-Geneviève; J. P. Roux, Montréal; Edouard Roy, Montréal; D. Roy, St-Ephrem; J. L. Robidoux, Sorel; J. O. Rogers, Lacombe; A. St. Roy, St-Victor, Hector Vay, Côte St-Paul; J. R. Robillard, Montréal; J. A. Samson, E. Samson, Québec; H. Samson, Valcourt; A. Schmit, Montréal; J. C. Shanks, Howick; Thos. Savary, Port-Rouge; J. A. Sarrazin, Berthierville; O. D. St-Jacques, St-Jacques; J. P. Sicard, Joseph Schiller, Ange-Gardien; H. Simard, St-Jean-Port-Joli; Philippe Ste-Marie, Montréal; N. S. Jacques, Montréal; St-Jacques, Ste-Hyacinthe; Steward, Montréal; A. D. Steward, Montréal; J. O. St-Pierre, St-Gervais; Théo. St-Martin, Montréal; Louis Trudeau, Longueuil; J. H. Trudeau, Montréal; R. M. Trépanier, St-Clet; J. P. Thibault, Montréal; E. A. Talbot, Iverville; A. Thibault, Wolfe; A. J. Turcotte, Huberdeau; F. E. Thompson, Montréal; A. Trudeau, Vichelle; Eug. Tremblay, Chicoutimi; L. J. Bégin, St-Pie; H. Tossignan, Latuque; Ed. Tremblay, Baie St-Paul; L. P. Tardif,

Osc. Godard, Mont Laurier; Joseph Goulet, St-Honoré; J. Guirard, Québec; Vincent Gosselin, Montréal; C. T. Gervais, Berthierville; Eugène Gervais, Montréal; V. J. Giroux, P. Garneau, Stanfold; J. J. Guertin, St-Joseph de Toul; L. Grenier, Louiseville; Ch. C. Gurd, Montréal; F. S. Hackett, Montréal; L. A. Handfield, Montréal; V. A. Harel, St-Paul; D. A. Hart, Montréal; G. Hébert, Trois-Rivières; Avila Hébert, Ileaux Noix; A. Hébert, St-Rémi; J. A. Huot, Longueuil; J. A. W. Jarry, St-Léonard de Port Maurice; U. Jutrat, Terrebonne; A. Joyal, Montréal; A. Jobin, Québec; J. A. Juchereau, Québec; W. Jacques, Ste-Marie; E. Jutras, Plessisville; J. Kane, Rivière du Loup; P. A. Lew, Maisonneuve; S. E. Laurent, Montréal; J. D. Langlois; Lamy, Sherbrooke; G. E. Larivière, Montréal; P. Lomieu, St-Romuald; S. W. Laroche, Valleyfield; H. A. Larose, Ste-Justine; T. Laviolette, Montréal; F. Lachapelle, Mont Laurier; Siméon Lamarche, Ste-Scholastique; E. Lavigne, Montréal; A. Lafrenière, St-Simon; A. Laurendeau, St-Gabriel de Brandon; R. W. Leclerc, Montréal; Geo. L. Leconte, St-Léonard; L. E. Levesque, St-Jacques; J. H. Larose, West Shefford; L. Lauzé, E. L'Africain, Montréal; A. R. Lavolette, Sorel; M. Laroche, Ste-Croix; M. Lefebvre, Maisonneuve; J. G. Larue, St-Louis de Courville; J. Lecompte, P. Langlois, Valcourt; L. Laporte, P. L. Levesque, St-Jacques; Eug. Larue, St-Flavien; F. X. Laffleur, Warwick; P. J. Lamirault, St-Antoine; M. Lalonde, Montréal; Pierre Lacerte, Thérèse; H. Labrecque, Malbaie; Victor Lacombe, Lac Mégantic; J. Lippé, Joliette; O. Lorrain, Montréal; L. L. Lussier, St-Louis; Thos. Lettice, Montréal; W. Lord, Granby; J. O. Longpré, Papiineauville; J. A. Leclerc, Lorette; J. L. D. Masson, Montréal; J. A. Marcotte, Thérèse; M. Maurault; L. McCardy, Stanstead; Peter McCann, Québec; J. R. McEwen, Huntingdon; John A. Macdonald, St-Hubert; H. Mackay, Bury; Pierre Milette, St-Etienne des Grés; L. P. Michaud; O. F. Mercier, Montréal; A. F. Marier, Montréal; O. E. Milot, Louiseville; Th. Milot, St-Raymond; O. Miller, Montréal; Mignault, Montréal; J. L. Normand, Trois-Rivières; Fred. Normand, F. O. L. Noisard, St-Cécile; Omer Noël, Montréal; Aurèle Nadeau, Beauport; Emile Nadeau, N. E. Nelson, Lévesque, Halle; L. A. Ouellet, Oka; J. N. Ouellet, St-Jacques; G. Ouellet, Valleyfield; J. A. C. Péladeau, St-Jacques; L. A. Paré, Beauharnois; L. G. Perrin, Montréal; V. S. G. Pastour, Portneuf; J. E. Panneton, Montréal; E. Panneton, Trois-Rivières; J. D. Pagé, Québec; C. H. Plante, Disard; J. C. Perron, Amqui; J. Ernest, Paquin, Montréal; A. Desjardins, Montréal; Jos. Wilfrid Paquin, St-Didac; C. Desrosiers, Black Lake; J. E. Parot, Québec; Jos. Drapeau, Jos. Parot, St-Agapie; J. E. A. Prunau, Marieville; Jules Paradis, Maisonneuve; P. E. Perron, St-Charles; J. Poirier, Ste-Adèle; J. D. Brimeau, Pomeroy; P. X. Plouffe, Montréal; P. Plouffe, Montréal; Arthur Pigeon, Montréal; E. Pichette, Richmond; J. F. Prudhomme, Ste-Rose; J. A. Poirier, Bordeaux; Arthur Polin, Québec; J. Pominville, St-Joseph du Lac; Théo. Piéché, J. P. Pinault, Rimouski; J. L. Poulin, St-Alexandre; A. Québec, Montréal; H. Provost, Sorel; M. Rispelle, Maisonneuve; Rodger, Oranville; A. Rivard, Montréal; Z. Renaud, Montréal; J. H. G. Raymond, Lyster Station; J. A. Ross, Rimouski; J. A. Rodier, Charlemagne; J. B. Richard, St-Hyacinthe; W. Ross, Westmount; F. Ritchie, Montréal; A. H. Rivard, Montréal; A. Roy, Lévis; Wm. Rowat, Athelston; Art. Roy, Montréal; Louis Roux, Montréal; J. Robillard, Labelle; J. H. Roy, Ste-Geneviève; J. P. Roux, Montréal; Edouard Roy, Montréal; D. Roy, St-Ephrem; J. L. Robidoux, Sorel; J. O. Rogers, Lacombe; A. St. Roy, St-Victor, Hector Vay, Côte St-Paul; J. R. Robillard, Montréal; J. A. Samson, E. Samson, Québec; H. Samson, Valcourt; A. Schmit, Montréal; J. C. Shanks, Howick; Thos. Savary, Port-Rouge; J. A. Sarrazin, Berthierville; O. D. St-Jacques, St-Jacques; J. P. Sicard, Joseph Schiller, Ange-Gardien; H. Simard, St-Jean-Port-Joli; Philippe Ste-Marie, Montréal; N. S. Jacques, Montréal; St-Jacques, Ste-Hyacinthe; Steward, Montréal; A. D. Steward, Montréal; J. O. St-Pierre, St-Gervais; Théo. St-Martin, Montréal; Louis Trudeau, Longueuil; J. H. Trudeau, Montréal; R. M. Trépanier, St-Clet; J. P. Thibault, Montréal; E. A. Talbot, Iverville; A. Thibault, Wolfe; A. J. Turcotte, Huberdeau; F. E. Thompson, Montréal; A. Trudeau, Vichelle; Eug. Tremblay, Chicoutimi; L. J. Bégin, St-Pie; H. Tossignan, Latuque; Ed. Tremblay, Baie St-Paul; L. P. Tardif,

"IMPOSSIBLE DE GUERIR MES REINS"

Jusqu'à ce que j'eusse pris "FRUIT-A-TIVES", le meilleur remède au monde pour les reins.

Presque tout le monde à Toronto connaît le professeur J. F. Davis. Durant des années, l'élite de cette ville a pris du professeur Davis des leçons de danse et de bon maintien.

Son activité constante avait graduellement affaibli ses reins dont la maladie toujours grandissante l'avait rendu presque invalide.

Mais lisez la lettre du professeur Davis:

563 rue Church, Toronto, Ontario, 29 décembre 1911. "Je veux dire que "Fruit-a-tives" est mon seul remède et qu'il l'a été depuis cinq ans. Avant cela je souffrais de rhumatisme et de maux de reins et avais pris plusieurs remèdes sans résultats satisfaisants. Avant vos annonces de "Fruit-a-tives", je pris aussitôt ce traitement et comme tout le monde le sait, je suis maintenant après avoir pris "Fruit-a-tives" depuis ce temps—en parfaite santé."

J. F. DAVIS.

Si le rhumatisme ou le mal de reins vous rend misérable, prenez "Fruit-a-tives" et guérissez-vous.

50c. la boîte, 6 pour \$2.50, grandeur d'essai, 25c. chez tous les marchands ou envoyés au reçu du prix par la "Fruit-a-tives" Limited, Ottawa.

Fraserville; C. Ph. Tanguay, St-Germain de Bellechasse; A. E. Vary, Ste-Ours; P. A. Valois, Lachine; M. Pérocheau, Coaticook; Arthur Villancourt, Waterloo; Ernest Villeneuve, Yamaska; Paul Villars; Sam. P. Vanasse, St-Guilhaume; J. E. Vanasse, Z. Vézina, Fraserville; S. Veru, Montréal.

Une théorie sur le cancer

C'est, dit un médecin anglais, par un procédé analogue à certaines fonctions de l'animal d'ordre bas que se forment les tumeurs.

London, 11. — Le docteur Mansell Moullin, chirurgien du London Hospital, a déclaré dans une conférence que les tumeurs de toute espèce représentent la faculté remarquable qu'ont certains animaux des ordres les plus bas de reproduire les tissus et les organes perdus. Ainsi, dit-il, les vers se reproduisent par division. L'hydre ou anémone d'eau douce se voit pousser un bourgeon qui devient une nouvelle hydre; si on la coupe en morceaux chaque fragment deviendrait une nouvelle hydre. Les crabes peuvent se reproduire une pince brisée, le lézard se voit repousser la queue ou une patte. L'homme, selon le Dr Moullin, a perdu cette faculté, mais il a gardé celle d'avoir des excroissances anormales analogues. Nous avons dans le corps des organes mûres, imparfaitement développés, qui n'ont aucune utilité; ainsi ce qui reste du troisième oeil et que nous avons tous dans le cerveau; inutile d'ajouter que ce n'est pas un organe de vision. Si la faculté de reproduire des tissus perdus se manifeste chez l'homme, c'est sous forme de tumeurs qui peuvent être bénignes ou prendre le caractère malin du cancer.

Comme une Société

L'Association Municipale de Westmount demande l'administration de la ville soit confiée à un gérant-général.

L'Association Municipale de Westmount a adopté hier soir le principe de l'administration de la ville par un gérant-général à appointements fixes. Cette décision a été prise à la suite de l'enquête sur le coût du poste de police. On gardera le conseil municipal tel qu'il est maintenant pour gouverner la ville et le comité chargé de choisir des candidats devra exiger de l'engagement de travailler à obtenir le changement demandé.

Collision en mer

Le dreadnought "Centurion" coule un navire inconnu.

Devonport, Angl., 11. — Le dreadnought "Centurion" allant à une vitesse de vingt nœuds, au large de Portland Bay, frappa un petit paquebot inconnu hier.

Le navire de guerre est rentré au port cet après-midi, faisant eau abondamment. Le steamer essaya de louver le long du dreadnought, mais celui-ci le frappa de front avec une telle force qu'il coula aussitôt.

Le paquebot plougea si vite que l'équipage du navire de guerre ne put déterminer si c'était un vapeur marchand ou un vaisseau de passagers.

Parvenu enfin à son tabouret, Spanden plaquait doucement quelques accords sur le piano.

Il avait bien choisi son moment. On venait de servir le thé, et on se poussa le coude pour regarder Crossbach qui se réconfortait avec une voracité réveuse, prenant les tartines de beurre du maugras côté et enfouissant dans les gâteaux ses doigts disloqués de pianiste. Nul ne personnifiait mieux cette dualité de la brute et du doux poète qui constitue l'Allemand. Il ne songeait pas aux besoins terrestres, mais il les satisfaisait amplement.

Cependant, au prélude de Spanden, il leva la tête de dessus son assiette.

En écoutait le baron plus volontiers qu'on n'avait écouté Crossbach. Dans le monde, on aime ce qui est léger, facile, un peu insignifiant, et les Roquesmeize même, une fois assurés que les paroles étaient en polonais, trouvaient la mélodie délicieuse.

Pendant la ritournelle, Crossbach s'était tremoussé. Au premier couplet, il se leva, lâcha sa briquette et fila en droite ligne sans qu'Yvonne put le retenir au passage.

Non, mademoiselle, je souffre trop. Des arpeggs, rien que des arpeggs. Ces deux misérables mains ne vont pas ensemble! l'une dit oui,

l'autre dit non. Toutes deux mentent. Et cette voix!... un quart de ton au-dessous de la note... Personne ne s'en aperçoit. Oh! les Français!

Sur cette diatribe, il disparut. Un peu égarée dans ses notions, Yvonne se tournait vers Favrolles.

— Et vous, monsieur, que pensez-vous de la voix de M. de Spanden? — C'est la voix de sa figure.

C'était cela, en effet, une voix belle, agréable, à effet, pas fausse assurément, mais pas tout à fait juste non plus, qui, aux raffinés, laissait une inquiétude.

Les raffinés sont rares. On fit un succès au baron. Jusqu'à Mme de Wartembrod qui se laissa toucher: — Nous vous demanderons votre concours pour notre concert au bénéfice du Bon-Pasteur... Cette promesse tomba comme une royale faveur. La comtesse, mal apagnagée, exploitait ses prérogatives avec une candeur pratique et hautaine, toute germanique. Elle compensait les invitations qu'on lui faisait par l'honneur de sa présence, et soutenait les œuvres par l'éclat de son nom mis en tête des listes de Dames Patronnesses.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
MONTREAL ET TORONTO
8.00 a.m. 9.40 a.m. 7.30 p.m. 10.30 p.m.
Wagons-salons, restaurant et bibliothèque sur les trains de jour: wagons-lits Pullman, éclairés à l'électricité, sur les trains de nuit.
LA SEULE ROUTE VOIE DOUBLE
L'INTERNATIONAL LIMITED
LE TRAIN PAR EXCELLENCE DU CANADA
Quatre fois par semaine à Toronto et Chicago
9.00 a.m. tous les jours.
EQUIPEMENT SUPERIEUR

MONTREAL-BOSTON-SPRINGFIELD
Quatre fois par semaine
Arrive Montréal 7.00 p.m., 6.05 a.m.
Arrive Springfield 4.08 p.m., 7.55 a.m.
Wagons-lits éclairés à l'électricité sur les trains de nuit. Wagons-salons-buffet-restaurant sur trains de jour.

LE PACIFIQUE CANADIEN
TORONTO
9.05 a.m. et 10.00 p.m.
Pour la gare Union
Wagon-salon au train du jour
11.15 p.m. pour la gare de la rue King
WAGONS-LITS ÉCLAIRÉS À L'ÉLECTRICITÉ
WAGONS-SALONS OBSERVATOIRES
Wagon-lit au train de 9.50 p.m.
Tous les jours. Tous les jours excepté le dimanche. Heures seulement.

QUEBEC
19.00 a.m., 1.30 p.m., 5.00 p.m., 11.30 p.m.
TRAIN DE LUXE À 6.00 P. M.
Wagons-buffets et wagons-salons

OTTAWA
18.05 a.m., 19.40 p.m., 19.15 a.m., 10.10 a.m., 14.00 p.m., 17.45 p.m., 10.50 p.m., 10.30 p.m.
WAGONS-SALONS
Wagon-lit au

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hear & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame-Est. R. de Mesle, géant.

Aujourd'hui maximum... 32
Même date l'an dernier... 49
Aujourd'hui minimum... 27
Même date l'an dernier... 38

DEMAIN FROID ET NEIGE

Un démenti de l'Archevêché

La Gazette, de ce matin, annonce que les rumeurs de vente circulant au sujet de la cathédrale Saint-Jacques ont reçu leur confirmation de la bouche même de Mgr l'archevêché; cependant, après informations prises auprès du procureur de la Manse épiscopale, nous sommes forcés de démentir l'article de ce journal ordinairement bien informé sur les choses de l'archevêché.

Le sacre de Mgr Leblanc

A l'issue du sacre de Mgr Leblanc, hier, à Saint-Jean, le délégué apostolique, Son Excellence Mgr Stagni, a pris la parole en anglais et en français. Dans son discours français, il a rappelé aux Acadiens "les pages douloureuses et glorieuses de leur histoire."

Au dîner qui a suivi la cérémonie religieuse, et auquel assistaient douze évêques, Mgr Leblanc a seul pris la parole — en anglais et en français. Dans son discours français, il a rappelé ses origines acadiennes et affirmé sa fierté d'être le fils de ceux qui ont tant souffert pour garder leur foi.

Après le dîner, qui avait lieu au couvent des Soeurs du Bon Pasteur (de Montréal), Mgr Stagni est allé saluer les religieuses.

Mort de Louis de Gramont

Cet écrivain français, auteur dramatique et journaliste, est décédé à Paris, hier.

A l'Académie des Sciences

Paris, 11. — M. Madamard, professeur au Collège de France, a été élu membre de l'Académie des sciences, en remplacement de M. Henri Poincaré, décédé.

Feu l'abbé Auclair

C'est jeudi matin, à 8 heures, qu'aura lieu en l'église Saint-Jean-Baptiste, le service anniversaire de feu l'abbé Magloire Auclair, ancien curé de cette paroisse.

POUR LES FETES

il vous faut, soit un habillement soit un pardessus; allez chez L. G. de Tonnacour 61 NOTRE-DAME-EST Satisfaction garantie

Les pères de Saint-Edme dans le deuil

LE TRÈS REVEREND PÈRE PRÉVEL, LEUR SUPÉRIEUR GÉNÉRAL, EST DÉCÉDÉ HIER. — LE DÉFUNT ÉTAIT UN ÉDUCATEUR ET UN APOÏÈTE.

NOTES BIOGRAPHIQUES

Burlington, 11. — Les Pères de Saint-Edme ont reçu un élogium de Londres leur annonçant le mort de leur supérieur-général, le Très Révérend Père Prével arrivé à l'École Saint-Michel, Hitchin, Angleterre. Le Très Révérend Père Prével naquit à Contonson, France, le 6 février 1818. Il fit ses études classiques et théologiques dans les séminaires du diocèse de Coutances et fut ordonné prêtre en 1871. Il devint, peu après, religieux de l'ordre de Saint-Edme. Pendant plusieurs années, il se consacra à des travaux apostoliques dans différentes parties de la France. Plus tard, il fut professeur de rhétorique au collège de l'Immaculée Conception, à Laval, France. Il devint ensuite supérieur du collège de Château-Gonthier, où il resta jusqu'en 1901, époque de l'expulsion de nos religieux en Angleterre. En 1903, il vint aux États-Unis et prit un rôle actif dans la fondation du Saint-Michael Institute, dont il fut supérieur pendant trois ans. Il fut élu supérieur-général par le chapitre de sa congrégation en 1907, et choisit comme lieu de résidence, pour résider, le village de nouveau l'Amérique en 1909, prit part à la célébration des fêtes de Champlain et y prononça un discours remarquable. Il s'intéressa toujours beaucoup aux choses d'Amérique et sa mort est vivement regrettée à Burlington.

Le trafic dans le canal Lachine en l'année 1912

LE NOMBRE DES NAVIRES CANADIENS QUI ONT PASSÉ DANS LE CANAL EST DE 172; CELUI DES NAVIRES AMÉRICAINS, DE 44.

La saison de 1912 a été longue et laborieuse pour le canal Lachine, s'ouvrant le 29 avril et clôturant le 5 décembre. Pendant tout ce temps le canal et les bureaux de l'administration ont été ouverts jour et nuit. L'une des choses remarquables de la saison c'est l'énorme quantité de blé qui a passé dans le canal.

Table with 3 columns: Item, Canadian quantity, American quantity. Includes items like Blé, Farine, Avoine, Orges, Seigle, Graine de Lin, etc.

Après le dîner, qui avait lieu au couvent des Soeurs du Bon Pasteur (de Montréal), Mgr Stagni est allé saluer les religieuses.

L'éclairage de la ville Saint-Laurent

Québec, 11. — Le projet de loi "ratifiant certains règlements de la paroisse de Saint-Laurent" stipule qu'il est à propos d'accéder à la demande faite à cet effet dans la requête. La municipalité de Saint-Laurent et The Franco-Belgian Investment Company Limited demandent par cette mesure que certains règlements concernant un aqueduc, un système de tramway électrique dans les limites de la municipalité de la paroisse de Saint-Laurent soient ratifiés et confirmés, et ont représenté qu'il était d'intérêt et de l'utilité de la dite paroisse que ces services publics soient établis et mis en opération.

Méfaisants de suffragettes

Londres, 11. — En réponse à une interpellation du comte Winterton, député de Sussex, M. Samuel, directeur-général des postes, a déclaré, lundi, à la Chambre des Communes que 5,000 lettres ont été endommagées par des substances inflammables.

Un député victime d'un accident

Londres, 11. — Le Très Honorable Henry Chaplin, député unioniste, prenait part, hier, à une chasse au cerf, en sautant un obstacle, il tomba de cheval et s'enfonça deux côtes.

Les délégués en route pour Londres

CEUX DU MONTÉNEGRO ET DE GRECE SONT ARRIVÉS. — LES REPRÉSENTANTS DE L'AUTRICHE ET DE L'ITALIE DEMANDERONT LA NEUTRALISATION DE L'ALBANIE.

LA FIN DU CONFLIT

New-York, 11. — Une dépêche de Londres au "Herald" dit: Les premiers délégués aux négociations de paix sont arrivés ici pour prendre part à la conférence turco-balkanique, qui commença lundi au palais Saint-James. Il est maintenant certain que les délégués seront reçus par le roi Georges; un banquet sera donné en leur honneur au Guild Hall par le Lord-Maire.

Toutes les pièces du palais Saint-James seront mises à la disposition des envoyés, à l'exception de la salle du trône, qui est réservée à l'usage exclusif du roi pour les réceptions officielles. La chambre de la reine Anne, l'arsenal et les autres pièces seront tous à l'usage du personnel de la conférence, qui tiendra ses importantes assises dans la salle des tableaux.

Les délégués grecs, au nombre desquels se trouve M. Venizelos, premier ministre, arriveront à Charing Cross, ce soir. Ils descendront au Charidrys Hotel, où une suite de trente pièces a été retenue pour eux.

Les délégués du Monténégro arriveront aussi à Londres aujourd'hui; les délégués bulgares et serbes sont attendus demain, mais les envoyés turcs n'arriveront pas avant vendredi.

Sir Edward Grey a déclaré hier à la Chambre des Communes que la réunion des ambassadeurs, qui aura probablement lieu en même temps que la conférence de la paix, sera une réunion consultative, n'engageant à rien officiellement. Il fera plus tard à ce sujet une déclaration plus complète.

On sait maintenant que les représentants autrichiens et italiens déposeront à la conférence des ambassadeurs une proposition de neutralisation de l'Albanie, sous la garantie de l'Europe.

Les faiseurs d'embarras ont profité des changements survenus au ministère de la guerre autrichien pour faire croire que la démission du ministre de la guerre du chef d'état-major général avait été machinée dans le but d'humilier la Serbie. C'est tout le contraire qui est vrai, attendu que les démissionnaires étaient opposés à la politique pacifique du ministre des Affaires Étrangères, le comte de Berchtold.

Les perspectives sont plus que jamais favorables à une solution pacifique. Les organes italiens influents de Milan laissent clairement entendre que l'Italie ne se laissera pas entraîner dans un conflit où elle perdrait des milliers de vies humaines sans aucun profit. Ainsi, c'est la paix qui est à l'ordre du jour, et c'est dans la ville de Londres que les difficultés s'aplanissent, que le spectre de la guerre sera écarté pour bien des années, espérons-le.

Le doyen des officiers français

Paris, 11. — Le plus vieil officier de l'armée française est un Juif, le général Brissac. Il naquit le 9 juin 1817 et est le seul Français vivant qui prit part au siège de Rome en 1850.

A la Commission des Écoles Catholiques

Une longue discussion à la séance d'hier soir, à propos d'achats de terrains pour de nouvelles écoles.

La Commission des Ecoles Catholiques a eu, hier soir, une réunion à l'école du Plateau. Tous les commissaires y assistèrent. Le choix d'architectes pour la construction de trois nouvelles écoles provoqua une longue discussion. Malgré le commissaire Lafontaine la commission décida que le comité des travaux choisira les architectes qui feront les plans des différentes écoles à construire.

Plusieurs passes d'armes eurent lieu entre MM. Lavallée et Giroux au sujet de l'achat de terrains pour trois nouvelles écoles et du mode de faire ces achats. Le commissaire Lafontaine croit que l'emploi d'un agent est profitable à la commission, et propose le choix de la Société d'Administration. Le commissaire Lapointe veut que le comité des travaux choisisse lui-même son agent. Le commissaire Lafontaine fait la proposition suivante:

Proposé que pour l'achat du terrain de l'école Saint-Jacques, la commission retienne les services de la Société d'Administration Générale et que cette société soit soumise aux directives et données du comité des travaux qui devra indiquer l'étendue du territoire dans lequel devra se faire l'achat.

Au cas où il n'y aurait pas d'achat, il n'y aura pas de rémunération. MM. Décarie et Lapointe proposent: le premier, un amendement et le second, un sous-amendement à effet de substituer un autre nom à celui de la Société d'Administration Générale. Le vote est pris et l'amendement et le sous-amendement sont perdus.

La séance se termina par un avis du commissaire Lavallée qu'il présentera à la prochaine réunion une motion donnant avis aux instituteurs et institutrices de la Commission qui n'ont pas leurs diplômes que leurs services ne seront plus requis après cette année scolaire.

La soeur du Roi subit une opération

Londres, 11. — On a appris à Londres, aujourd'hui, par voie de Christiania que la reine Marguerite de Norvège, soeur du roi Georges, qui se trouve à Appleton House, près de Sandringham, château que lui donna son père, lors de son mariage, a subi une opération peu grave, il y a quelques jours, et est beaucoup mieux.

LES ALLEMANDS DE L'ONTARIO

Les 350,000 citoyens d'origine allemande habitant l'Ontario voient d'un mauvais oeil l'achat de dreadnoughts destinés à combattre leur mère-patrie. — Leur attitude embarrassée certains députés ministériels.

AURONS-NOUS DES ELECTIONS?

Chambre des Communes, Ottawa, 11. — La politique navale du ministre Borden n'est pas bien vue des électeurs ontariens d'origine allemande, conservateurs ou libéraux.

Il y a, dans l'Ontario, plus de trois cent cinquante mille personnes d'origine allemande et qui n'ont pas encore oublié le Vaderland, la mère-patrie. Aussi la proposition de M. Borden de donner trente-cinq millions à la Grande-Bretagne, pour construire trois dreadnoughts, manifestement destinés à faire la guerre à l'Allemagne, s'il y a guerre entre ces deux pays, ne plaît-elle pas en Ontario. Ils voient une menace dirigée contre l'Allemagne, et à ce titre, protestent à l'encontre d'une politique qui prendrait leur argent pour l'affecter à des navires destinés à combattre, un jour ou l'autre, contre leur pays d'origine.

Il y a, dans la députation ontarienne, plusieurs députés qui représentent des comtés où les allemands sont en grand nombre. Cette population allemande est l'une des plus industrieuses et des plus prospères de l'Ontario, comme aussi l'une des plus satisfaites de vivre sous le drapeau britannique. Mais elle n'entend pas se laisser prendre son argent pour une contribution de trente-cinq millions destinée à des préparatifs hostiles au Vaderland sans exprimer carrément son antipathie contre ce projet.

M. Guthrie, député libéral de Wellington-Sud, où il y a beaucoup d'Allemands, a rapporté à des amis, ces jours-ci, que ses électeurs sont mécontents de l'attitude du ministre Borden, sur la question navale, et que, s'il y avait actuellement des élections, sa majorité, qui fut de six cent voix, au mois de septembre 1911, serait portée à neuf cents ou mille, grâce au vote des électeurs allemands mécontents.

M. Weichell, député conservateur de Waterloo-Nord, qui battit M. MacKenzie King, le ministre du Travail du cabinet Laurier, en septembre 1911, est d'origine allemande lui-même, et, dans son collège électoral, les Allemands sont en grande majorité, surtout dans la ville de Waterloo, et dans plusieurs villages de cette circonscription. Il est allé voir ses électeurs dernièrement, et la rumeur va qu'il s'est rendu chez lui fort alarmé de l'hostilité de la masse de ses électeurs contre le projet Borden, quoi qu'il ait eu une majorité de 315 voix, le 21 septembre dernier. Il aurait même fait part de ses craintes à M. Borden au cours d'une entrevue avec lui hier soir. De même aussi M. Munson, député conservateur de Northumberland-Ouest, Ontario district, où il y a beaucoup d'Allemands.

Le parti libéral vient de finir d'élaborer son amendement à la mesure de M. Borden, relative à un cadeau de trente-cinq millions à la Grande-Bretagne. Hier soir, le comité d'étude chargé de rédiger cet amendement s'est réuni, à dix heures, au bureau particulier de M. Laurier, aux Communes. Il y avait là, MM. Lemieux, Béland, le Dr Clark, MM. Guthrie, Carvell, Pardee, McDonald, et quelques autres députés libéraux, ainsi que MM. Fisher et Mackenzie King, anciens ministres. Leurs buts à discuter la rédaction définitive de son amendement avec ces personnes. La conférence a duré jusqu'à une heure du matin.

A dix heures ce matin, les sénateurs et députés libéraux se sont réunis en grande assemblée secrète, à la salle de la commission des Chemins de Fer. La réunion plénière a duré une heure et demie, sous la présidence du docteur Clark. La commission chargée de rédiger un amendement au projet de loi Borden a fait rapport de ses travaux. Le parti libéral a adopté à l'unanimité le texte que lui a soumis cette commission. Il est impossible de savoir au juste ce que comporte cet amendement, quoiqu'on le dise rédigé de telle sorte qu'il réaffirme la politique Laurier de 1910, et le programme naval qu'il avait alors décidé de suivre. Il y a eu beaucoup d'enthousiasme, si l'on en juge par les bruits d'acclamation qui se sont fait entendre par les couloirs de l'étage où se situe la salle des réunions. Les libéraux ont l'air d'excellente humeur, et prêts pour la bataille, qui, à leur dire, se terminera par des élections générales sur cette question, et par le retour au pouvoir de leur parti.

M. Laurier prononcera son grand discours demain, vers les trois heures et demie ou quatre heures de l'après-midi. Il n'y aura pas de plusieurs jours, et il ne fera pas de plusieurs apparitions au parlement, de ce matin à demain après-midi.

Notre tribut de \$35,000,000

Londres, 10. — La Chambre des Communes, aujourd'hui, a différé d'exprimer un patriotisme canadien sa gratitude pour le don de trois navires à la marine britannique. Jusqu'à ce que le parlement Dominion ait disposé de la proposition de M. Robert L. Borden. Cependant le premier ministre Asquith a exprimé l'admiration que l'on éprouve à l'égard du Canada, dans tous les milieux, excepté dans ceux où l'on est favorable à une marine faible.

Répondant à M. Andrew Bonar Law, chef de l'opposition, à ce sujet, et le premier ministre a dit: "Le gouvernement reconnaît aisément que c'est à la fois le désir et le devoir de la Chambre des Communes d'exprimer d'une manière officielle la gratitude universelle que la mère-patrie ressent pour le beau patriotisme dont font preuve nos concitoyens et frères des dominions d'outre-mer. Cependant, le gouvernement pense qu'il serait convenable et seulement respectueux à l'égard du peuple canadien de différer cette action jusqu'à ce que la proposition du premier ministre Borden ait été étudiée et discutée par le parlement du Canada."

Les remarques de M. Asquith ont été vivement applaudies.

A Saint-Domingue

Saint-Domingue, 11. — Un changement au lieu dans le cabinet récemment nommé par le président intérimaire, Mgr Nouel. Léontine Vasquez a été nommé ministre des Affaires étrangères, à la place du docteur Arturo Grullon, qui a reçu le portefeuille des finances.

Le gouvernement a demandé au congrès de voter un crédit pour couvrir les dettes contractées pendant la révolution, et inviter tous les exilés à revenir au pays. Desiderio Arias, ex-gouverneur de Montechristi, un des leaders de la révolution, a reconnu Mgr Nouel comme président de la République. Alfredo Victoria, ancien premier-ministre, est allé à Porto-Rico.

Les fauteuils de la Bourse

New-York, 11. — Frederick Lewisohn vient d'acheter le fauteuil de John H. Reynolds, à la Bourse, pour la somme de \$55,000, ce qui constitue le plus haut prix dont on se souvienne. Jusqu'ici la vente la meilleure marché s'était opérée à 58,000 dollars et, il y a trois semaines, deux fauteuils s'étaient vendus 73,000 dollars.

Congrès de meuniers

Paris, 11. — On a inauguré le congrès de la Meunerie qui s'est occupé de discuter des questions relatives à la réglementation de la Bourse de commerce, de la répression des fraudes. Il propose la création d'un comptoir pour l'achat en commun des blés étrangers.

Princesse roumaine en visite ici

LA COMTESSE DE SAN ESTEBAN DE CANONGO ACCORDE UN REÇU ENTRETENIEN A UN REPRESENTANT DU "DEVOIR", CE MATIN.

SA VISITE AU CANADA

Grande et de fort belle taille, front large surmonté d'une abondante chevelure blonde, yeux bleus pleins d'intelligence et de révérité; telle est Madame la comtesse de San Esteban de Canongo, que nous avons eu l'honneur d'interviewer ce matin.

Madame la comtesse est la femme du second secrétaire de la légation d'Espagne à Washington. Elle est de passage à Montréal, chez une amie canadienne qu'elle est venue visiter au couvent des Oiseaux, à Paris.

La modeste, la simplicité de Madame de Canongo, sont vraiment trop grandes. "Je ne suis pas importante", nous dit-elle en souriant, "et vous me feriez plaisir en ne parlant pas de moi."

Madame la comtesse nous pardonna sans doute une indiscretion. Celle de divulguer son nom de famille qui n'est autre que Marie Stourdza, princesse de Roumanie.

Son Altesse Royale est enchantée de son trop court séjour à Montréal. "Ceci est mon premier voyage dans votre beau Canada et c'est avec regret que je le quitte car tout m'a charmé! Votre belle neige dont la blancheur embellit jusqu'au moindre recoin, les monuments de votre ville et surtout la si gracieuse hospitalité de ses habitants dont l'aimable accueil m'a particulièrement touché. J'espère donc que ce n'est qu'un "au revoir" que je dis à ce pays."

Je dois aussi vous féliciter pour la superbe exposition de votre nouveau musée d'art. Il est digne de votre ville et semble avoir été plus belles collections d'Europe.

"De même, vos universités de Laval et McGill paraissent rivaliser avec les meilleures de l'étranger par leur parfaite installation et les facilités d'études qu'elles procurent."

"Enfin une petite visite à la très intéressante et historique collection du vénéré juge McCord, un de vos plus aimables et spirituels citadins, m'a révélé combien l'histoire de votre pays a de nobles origines; et c'est faire œuvre de grand patriote que d'assembler de pareils souvenirs pour les léguer à la postérité."

Son Altesse Royale est, dit-on, très instruite. Elle parle couramment et écrit plusieurs langues. De toute sa personne se dégage une sympathie vraiment exquise et sa grande distinction se pare, avec une coquetterie de bon aloi d'une modestie que nous nous plaisions à louer.

Nul n'est prophète en son pays

L'aviateur Védriest est hué, sifflé, au moment où il s'appretait à faire une conférence dans sa ville natale.

Saint-Denis, France, 11. — Jules Védriest, le célèbre aviateur français, est un des derniers exemples de la vérité du proverbe: "Nul n'est prophète en son pays."

Hier soir, il se proposait de faire une conférence dans un petit théâtre de sa ville natale. Il avait pris pour sujet: "Comment je deviens aviateur". A peine avait-il paru sur l'estrade qu'il fut sifflé.

Ses anciens amis et camarades l'accusèrent d'avoir déserté la cause socialiste et d'être un simple bourgeois. La conférence fut très abandonnée. Védriest se retira au milieu d'un tumulte indescriptible.

On sait que Jules Védriest a récemment gagné la course internationale d'aviation et a mérité le trophée James Gordon Bennett. En 1911, il gagna la course Paris-Madrid. Il a plusieurs autres exploits à son crédit.

Collision mortelle

Un chauffeur est tué dans un tamponnement à la Pointe Saint-Charles.

Une collision entre un train de voyageurs du Central Vermont et un train de marchandises du Grand Tronc est arrivée, hier soir vers huit heures quarante, près de la gare de la Pointe Saint-Charles.

Les Étudiants et Dollard

Les élèves de la faculté de droit, à l'université Laval de Montréal, viennent d'adresser au président de l'A.C.J.C., le docteur Genest, Baryl, professeur à la même université, un chèque de \$10 pour le monument Dollard. Ce témoignage patriotique honore nos étudiants.

La France en Indo-Chine

Paris, 11. — Le général Lefèvre, commandant la première division d'infanterie coloniale, gouverneur militaire de Paris, a été nommé comme successeur du général Hennequin au commandement supérieur des troupes de l'Indo-Chine.

Respect à la Cour

Winnipeg, 11. — M. McMeiken, magistrat de police, pour rester constant avec lui-même, a condamné à dix dollars d'amende Jake Roblin, fils du premier ministre du Manitoba et reporter au "Telegram", qui est entré en cour avec son chapeau sur la tête. Comme M. R. A. Bonar protestait, le magistrat a rétorqué: "Ce n'est pas assez."

Congrès de meuniers

Paris, 11. — On a inauguré le congrès de la Meunerie qui s'est occupé de discuter des questions relatives à la réglementation de la Bourse de commerce, de la répression des fraudes. Il propose la création d'un comptoir pour l'achat en commun des blés étrangers.

L'enquête sur la loi des licences

A LA SEANCE DE CE MATIN, LA COMMISSION A ENTENDU LES TÈMOIGNAGES DES PARTISANS ET DES ADVERSAIRES DE L'ALCOOL.

L'USAGE DES VINS

(Voir aussi en page 3) La commission royale a continué, cet avant-midi, ses séances. Le révérend père Rottot, Jésuite, a déclaré que les partisans des vins et des boissons alcoolisées ont des opinions très diverses sur la question de la prohibition d'exister.

M. Lawrence-Wilson plaide la cause des débiteurs de liqueurs et dénonce comme une farce la fermeture à bonne heure. Il prétend que cela a fait augmenter la consommation de liqueurs. Il parle longuement des prétendus droits acquis de l'hôtelier.

Le révérend père Doyon, dominicain, dépose un ouvrage sur la fabrication des vins artificiels et la nocivité de l'absinthe en France. Il rectifie quelques erreurs de M. Wilson.

M. J.-H. Roberts traite de la compensation qu'on veut accorder aux hôteliers qui perdront leur licence. Il n'y a aucune raison de la faire. Jamais le gouvernement anglais n'a accordé une compensation à un mal public dont la loi décréait la suppression. Il cite l'exemple de l'abolition de l'esclavage. Le privilège de vendre de la boisson n'est accordé que pour une période de temps. On n'a aucun droit à se plaindre si on refuse de continuer ce privilège.

M. Wilson a menacé les gouvernements qui oseraient s'attaquer aux débiteurs de liqueurs. Pareilles menaces furent proférées lors de la passage de la loi de fermeture de bonne heure. La commission ajourne à deux heures et demie.

L'USAGE DES VINS

Le docteur Gauvain, Président de l'École Sociale Populaire, rencontrée ce matin, à la Commission Royale, nous a dit: "Contrairement à ce que les journaux nous font lire, nous ne sommes pas contre l'usage modéré des vins, à table, à des fins physiologiques, mais nous tenons comme un principe pernicieux, en notre pays, le conseil que l'on donne de favoriser l'usage de boire des vins et de la bière comme antidote à l'alcoolisme. Nous savons qu'on en a fait à Montréal, il y a vingt-cinq ans, et par les témoignages non intéressés des buveurs d'aujourd'hui."

"Quand le peuple sera convaincu, en esprit et en vérité, que l'alcool est un poison, il s'en abstiendra. Jusque-là, il faut le protéger contre les abus auxquels on veut le porter constamment. Toutes nos demandes s'inspirent de ce principe, non pas du principe de la prohibition totale."

Le bill de Montréal

(De notre correspondant) Législature, Québec, 11. — L'étude du bill de Montréal et du bill des Soeurs de Jésus-Marie d'Outremont a été remis à ce soir.

Une requête des catholiques de Winnipeg

(Service particulier) Winnipeg, 11. — A une assemblée plénière du Bureau d'Éducation, mardi soir, une délégation se présenta aux membres du bureau, sous la conduite de M. J. E. McKenty, représentant les contribuables catholiques de la ville.

Les délégués présentèrent une pétition demandant à la ville de prendre à ses charges les écoles de la commission scolaire catholique et de ne réquérir les services que de professeurs diplômés qualifiés d'après ce qu'exige l'Acte des écoles publiques.

Mort d'une religieuse

(De notre correspondant) Québec, 11. — Sœur Marie de Jésus, née Marie Cécile Myler, de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, est décédée, hier, à l'âge de 65 ans, après 33 années de vie religieuse. La défunte était la fille de feu James Myler et la sœur de M. Martin Myler, J. Cannon, de Mme Joseph et Michel Myler, de cette ville.

L'échouement du "Royal-George"

Le jugement sur l'échouement du Royal-George sera rendu à 2 heures cet après-midi, à la Cour des Pilotes.

L'opinion de M. Ainey

Parlant du projet des échelons d'opposer aux demandes du comité des citoyens celle de la création de quatre grades services responsables directement au conseil le commissaire Ainey dit que ses collègues et lui combattront ce projet qui ferait d'eux les serviteurs du conseil. Il n'a croit pas que M. Gouin se prononce contre un système administratif qu'il a contribué à instituer.

Le navire naufragé

Wymouth, Angleterre, 11. — Le navire coulé hier dans la Manche par un navire de guerre anglais, semble être le petit steamer "Aspray" de l'île de Waterford qui devait arriver ici hier matin.

Le Dr Dionne démissionne

(De notre correspondant) Québec, 11. — Le Dr N.-E. Dionne, conservateur de la Bibliothèque de la Législature, vient de prendre sa retraite pour cause de santé.